

éduquer

tribune laïque n° 108 octobre 2014

la **ligue**



dossier
Enseignement
et
vulgarisation
de la science

éducation
Quel rôle pour
l'enseignement
spécialisé dans
l'école inclusive ?

actualités
Le programme du
gouvernement de
la FWB à la loupe

Pacte pour un
enseignement de
l'excellence

histoire
150 ans d'histoire

médias
L'éducation aux
médias ? Mais
pourquoi faire ?

Sommaire

Éditorial	1864-2014 : 150 ans de combat pour l'école publique	p 3
	Roland Perceval	
Focus	Focus	p 4
	Marie Versele	
Actualité	Le programme du gouvernement de la FWB à la loupe	p 6
	Patrick Hullebroeck	
	Pacte pour un enseignement de l'excellence	p 10
	Le bureau exécutif, texte de Patrick Hullebroeck	
Éducation	Quel rôle pour l'enseignement spécialisé dans l'école inclusive ?	p 14
	Jean-Jacques Detraux	
Dossier: ENSEIGNEMENT ET VULGARISATION DES SCIENCES	Dossier réalisé par François Chamarau	
	Enseignement et vulgarisation des sciences : vers une culture scientifique du citoyen	p 18
	« Enseigner la démarche scientifique, non les faits »	p 20
	Acteur de la science, dès la première année d'université	p 23
	Apprenez à vous étonner !	p 26
	Pour un esprit critique dans les domaines techniques et scientifiques	p 29
Régionales	L'agenda	p 32
À la ligue	Susciter le débat sur des questions éducatives	p 35
	Valérie Silberberg, Juliette Bossé et Marie Versele	
	La formation tout au long de la vie et l'éducation permanente	p 37
	Iouri Godiscal	
	Au service de la Cohésion sociale	p 38
	Marie-Mathilde Vienne	
	La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente fête ses 150 ans !	p 40
Histoire	150 ans d'histoire	p 42
	Patrick Hullebroeck	
Médias	L'éducation aux médias ? Mais pourquoi faire ?	p 47
	Michel Gheude	
En vrac	Parutions et événements	p 49

est édité par



de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl

Rue de la Fontaine, 2
1000 Bruxelles

Éditeur responsable
Roland Perceval

Direction
Patrick Hullebroeck

Animatrice de la revue *Éduquer*
Valérie Silberberg

Mise en page
Eric Vandenhede
assisté par Marie Versele

Réalisation
mmteam sprl

Ont également collaboré
à ce numéro:

Roland Perceval
Marie Versele
Valérie Silberberg
Juliette Bossé
Patrick Hullebroeck
Le bureau exécutif
Jean-Jacques Detraux
François Chamarau
Iouri Godiscal
Marie-Mathilde Vienne
Michel Gheude

Roland Perceval, président de la Ligue

1864-2014: 150 ans de combat pour l'école publique

« La ligue inscrira en tête de son programme l'étude et la discussion permanente de tout ce qui se rattache à l'instruction et à l'éducation ; par là elle occupera sans cesse le pays de ces questions vitales, elle lui en fera comprendre l'importance et préparera au corps législatif et au corps enseignant des solutions étudiées. »

Ainsi s'exprimait Charles Buis le 26 décembre 1864, lors du discours dans lequel il appelait à la création d'une Ligue de l'Enseignement. Cet objectif majeur s'inscrivait dans un contexte de cléricisation de l'enseignement primaire sous la loi de 1842 et d'une mainmise certaine de l'Église catholique sur l'enseignement public ; cette situation était aggravée par une très grande faiblesse pédagogique, des conditions matérielles souvent déplorables et l'incompétence de nombreux enseignants en l'absence de titres pédagogiques.

Les réalisations de la Ligue en vue d'améliorer cet état de fait ont marqué notre enseignement de manière indélébile et, aujourd'hui encore, celles-ci restent d'application : méthode intuitive-active, enseignement intégral, musée scolaire, excursions, instauration de cours d'éducation physique et de travaux manuels, bibliothèques circulantes, éducation permanente, lutte pour l'enseignement obligatoire... La liste est longue, sans parler de sa création la plus spectaculaire : l'École modèle. Au travers de ces réalisations, apparaissent les figures centrales de la Ligue : Charles Buis, Pierre Tempels, Alexis Sluys, Pierre Van Humbeeck, Nicolas Smelten et beaucoup d'autres.

Mais la Ligue a aussi été à la base de la création de nombreuses autres associations du monde laïque. Cet engagement commun est, et doit rester, entier, car ce n'est qu'ensemble que nous pourrons, comme tout au long de l'histoire de

la Ligue, poursuivre son but principal : l'amélioration et la défense de l'école publique laïque et neutre.

Au gré des conditions politiques, comme toute association vivante, la Ligue a connu ses réussites, mais aussi ses échecs. Ainsi, le Pacte scolaire de 1958 figure parmi ces derniers. Sa grande réussite actuelle, par contre, est son excellence dans le domaine de l'Éducation permanente.

Le 150^e anniversaire est l'occasion d'un nouveau départ pour la Ligue : au travers de son action, elle se doit de reprendre l'objectif de Charles Buis et de travailler plus encore dans cette voie. Pour cela, elle doit aussi plus s'ouvrir aux jeunes, aux enseignants et relever plus encore le défi de la communication par des moyens modernes. Il y va de son image, de sa crédibilité, de son intérêt.

« Aucune question sans doute n'illustre mieux l'importance, dans la vie politique belge, des controverses idéologiques, ni ne met davantage en évidence le poids du passé que celle qui, depuis près de deux siècles, rebondit de gouvernement en

gouvernement à propos de l'école. On peut admirer dans cette permanence la fidélité aux principes, ou regretter que les querelles du passé continuent à hypothéquer les solutions de l'avenir. Il faut bien constater que, en Belgique comme en France du reste, tout ce qui touche à l'école demeure affecté d'un fort coefficient passionnel. », écrivait, en 1979, l'historien Jacques Lory¹.

Oui, il y a un côté passionnel dans notre démarche parce qu'elle touche au bien le plus précieux : les enfants, leur instruction et leur éducation. Et nous ne concevons cette démarche que dans un esprit laïque, fait de tolérance et de respect dans une stricte neutralité philosophique.

Je souhaite que ce 150^e anniversaire, qui nous ouvre une large fenêtre sur les médias, soit le début d'une ère nouvelle, forte de l'expérience et de l'héritage de nos glorieux prédécesseurs et dans l'esprit de ces pionniers remarquables.

Bon anniversaire !

1. *Libéralisme et instruction primaire 1842-1879*, tome I - Louvain 1979.

Cotisation et don 2014

Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation 2014, merci de le faire dans les meilleurs délais. La cotisation 2014 est de 20€ minimum.

Par ailleurs, faire un don, c'est marquer votre soutien (les dons de 40€ et plus sont déductibles de vos impôts)

À verser sur le compte :

BE19 0000 1276 64 12

BIC : BPOTBEB1

de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, asbl

rue de la Fontaine, 2 - 1000 Bruxelles Communication : cotisation ou don 2014

Pour toute information concernant le suivi de votre affiliation, veuillez nous contacter :

Tél. : 02/512.97.81

Email : admin@ligue-enseignement.be

Billet d'humeur

50 et 100 ans après

Cinquante ans furent nécessaires pour concrétiser une des revendications à l'origine de la fondation de la Ligue de l'Enseignement : l'obligation scolaire.

Par la loi du 19 mai 1914, l'instruction devint obligatoire de 6 à 12 ans, mais il fallut attendre la fin de la guerre pour qu'apprendre à calculer, lire et écrire devienne un droit effectif.

Cent ans plus tard, alors que la Ligue fête ses 150 ans, l'événement est-il encore lisible et garde-t-il, pour nous, la valeur symbolique qu'il avait alors ?

Le premier projet de loi sur l'obligation scolaire fut présenté le 3 juillet 1883 par le ministre libéral de l'Instruction publique, Pierre Van Humbeeck. Celui-ci était membre de la Ligue et cherchait à traduire, dans les faits, ses revendications. Mais le projet, à cause de l'opposition qu'il suscita, ne fut jamais voté, au contraire du Grand-Duché du Luxembourg et de la France qui venaient d'adopter une loi similaire en 1881 et en 1882.

Dans l'esprit des fondateurs de la Ligue, l'obligation scolaire ne s'attaquait pas seulement à l'ignorance. Elle avait aussi une visée sociale, la protection de l'enfance contre les abus du travail dans la grande industrie et les charbonnages, et une visée politique, vers l'égalisation des conditions et le suffrage universel.

Mais se souvient-on, par ailleurs, que l'année-même où se créait la Ligue, en 1864 donc, le monde catholique pourfendait, au nom de la liberté, autant l'obligation scolaire que l'interdiction du travail des enfants : « *Aujourd'hui, c'est le repos obligatoire que l'on invoque, demain on ne changera qu'un mot, ce sera l'instruction obligatoire qu'on exigera, ... cet autre monstre qui veut dévorer les droits de la famille, de l'Église, de la liberté religieuse.* » (2^e Congrès de Malines du 29 août au 3 septembre 1864) ? À l'époque, le grand patronat et la droite, catholique comme libérale, étaient, à ce sujet, sur la même longueur d'onde.

Cinquante et cent ans après, l'enjeu de l'instruction reste lié à celui de l'obligation et de la gratuité scolaires. Et il ne faut pas chercher loin pour se rendre compte, que le combat d'aujourd'hui, obéit aux mêmes lignes de fracture qu'hier, philosophiques et religieuses, mais aussi, socioéconomiques.

Patrick Hullebroeck, directeur

1. Cité dans l'excellent article d'Éliane Gubin et de Patrick Lefèvre, *Obligation scolaire et société en Belgique au XIX^e siècle, Réflexions à propos du premier projet de loi sur l'enseignement obligatoire (1883)*, www.persée.fr

Un jour... en 2008

Le 4 novembre 2008, Barack Obama est élu président des États-Unis

Le 4 novembre 2008, Barack Obama devient, à 47 ans, le 44^e président des États-Unis face à John McCain. Un événement qui fera date dans l'histoire du pays car il est le premier président noir des États-Unis.

Né le 4 août 1961 à Honolulu dans l'État d'Hawaï, fils d'un Kényan noir et d'une Américaine blanche du Kansas de souche irlandaise, son parcours a suscité un grand intérêt, tant chez les électeurs que dans les médias. Diplômé de l'université de Columbia et de la Faculté de droit de Harvard, il devient le premier Afro-Américain à présider la prestigieuse Harvard Law Review en 1990. Après avoir été travailleur social dans les quartiers sud de Chicago, puis avocat en droit civil, il enseignera le droit constitutionnel à l'Université de Chicago de 1992 à 2004. C'est en 1996 qu'Obama entrera en politique en étant élu démocrate au Sénat de l'Illinois où il effectuera trois mandats de 1997 à 2004. En 2004, il entre au Sénat des États-Unis, investiture durant laquelle il se distinguera, notamment, par son opposition à la guerre d'Irak lancée par Bush, et se fera ainsi connaître au niveau national. En 2007, il présentera sa candidature à l'investiture démocrate pour la présidence des États-Unis où il remportera, le 27 août, les primaires face à Hillary Clinton. Le 4 novembre 2008, en obtenant 52,9% des voix et 365 grands électeurs, Barack Obama remporte les élections présidentielles contre John McCain.

Obama entrera en fonction le 20 janvier 2009 dans un contexte de guerre en Irak et en Afghanistan, de crise au Moyen-Orient, de récession économique américaine drastique, et de crise financière et économique mondiale. Durant son premier mandat, Obama mettra en place son plan de relance économique, la loi sur l'allègement d'impôts, le renouvellement de l'assurance-chômage et la création d'emplois, une politique de protection des patients et des soins abordables, ainsi qu'une réforme financière.

Au niveau international, Obama retirera progressivement les troupes américaines d'Irak et augmentera celles présentes en Afghanistan. Il signera également un traité de contrôle des armements avec la Russie et commandera l'opération qui aboutira à la mort d'Oussama Ben Laden, le 1^{er} mai 2011, au Pakistan.

Le 9 octobre 2009, Barack Obama recevra le prix Nobel de la paix. Obama sera réélu le 6 novembre 2012 pour un second mandat présidentiel, avec 332 voix du collège électoral et 51% des voix au niveau national.

Outils

Le WWF propose aux enseignants et aux professionnels de l'éducation (cohésion sociale, formateurs, animateurs, alpha... peuvent également en bénéficier) des outils pédagogiques entièrement gratuits. Vous y trouverez un CD musical « Radio des bois », une brochure « Ma Classe est pandastique ».

Tous les outils pédagogiques du WWF sont disponibles sur le site : www.wwf.be/ecole



Internet

www.innovation-education.be

La plateforme Innovations & Éducation est un site proposant un catalogue de plus de 1000 actions éducatives recensées dans les écoles primaires et secondaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'ambition du site est de faire connaître les projets éducatifs des écoles, d'inciter au changement et d'inspirer des enseignants à la recherche de projets porteurs. Chaque projet est présenté par fiche et classé par thème, niveau, région, budget...

Une série de ressources pédagogiques y est également mise à la disposition des internautes.



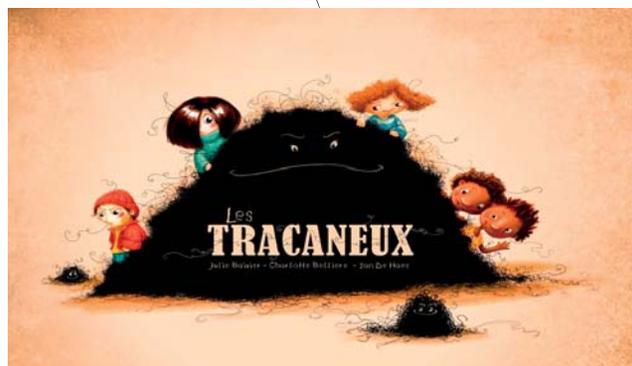


Littérature jeunesse

« Les Tracaneux »

« Les Tracaneux sont de drôles de bêtes. Ils peuvent s'accrocher à n'importe qui. C'est lourd, c'est encombrant, ce n'est pas chouette. Heureusement, si on ne s'en sort pas tout seul, il y a des personnes qui sont là pour nous aider... »

Les Tracaneux est un projet du S.A.I.E. Tremplin. Cet album, magnifiquement illustré, a pour but de traiter de l'intervention et de l'accompagnement éducatif en famille. Une mission amplement remplie pour le S.A.I.E. Tremplin. Les Tracaneux est un conte métaphorique des petits tracas ou des gros soucis familiaux dans lequel chacun peut se projeter, enfant comme adulte. Sensible et délicat, le livre permet la promotion et la pratique de la discussion au sein de toutes les cellules familiales. À mettre entre toutes les mains !



Musique

Son Lux - Lanterns

Lanterns est un album ambitieux, beau et magistral. Pour leur troisième opus, les New-yorkais de Son Lux n'ont pas hésité à investir le chant et les arrangements minutieux et ingénieux. Le résultat : un album vacillant entre électro-pop, hip-hop alternatif et musique de chambre. Improbable... et pourtant ! Symphonie aérienne, Lanterns réussit le pari d'offrir une succession de titres célestes à la fois entraînants et d'une rare beauté. En se créant un univers métaphorique, aérien et envoûtant, Son Lux signe une musique nouvelle, puissante et prometteuse.

À découvrir en concert le 2 novembre aux Beautés Soniques à Namur.

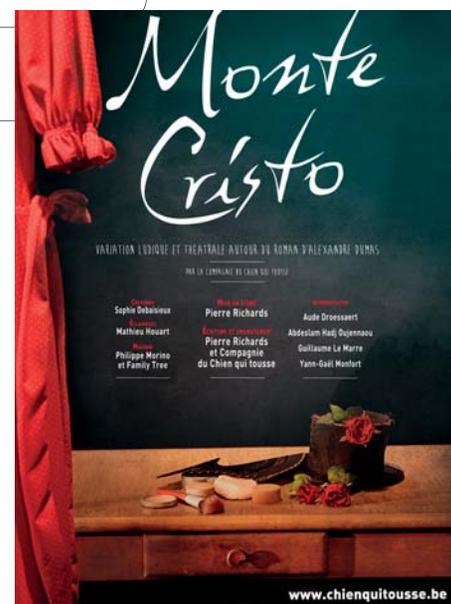


Spectacle

Monte Cristo

Edmond, jeune-homme talentueux, beau et honnête, est sur le point d'épouser la plus belle femme du village. Pas une ombre au tableau ne semble menacer cette idylle. Mais c'est sans compter sur la jalousie et la méchanceté de certains, tapis dans l'ombre d'Edmond. Le complot se met en place telle une toile d'araignée autour du jeune couple, poussant Edmond jusqu'à l'emprisonnement au Château d'If. Vingt ans plus tard, à sa sortie de prison, Edmond, le mystérieux Comte de Monte Cristo, assouvir sa soif de vengeance en retrouvant les responsables de son malheur. Monte Cristo, c'est l'histoire tragique d'un homme trahi et enfermé injustement alors que tout lui souriait. Sa vengeance n'en sera que plus terrible. Résumer le roman-fleuve d'Alexandre Dumas en une heure n'est pas chose aisée, la Compagnie du Chien Qui Tousse le fait avec brio et finesse. Le spectacle Monte Cristo est le coup de cœur du jury aux Rencontres de Huy 2013. Le spectacle continue sa tournée d'octobre 2014 à mai 2015 à Bruxelles et en Wallonie.

Dès 9 ans. Plus d'infos : www.chienquitousse.be



Film

« Paul et Sophie » de Valentine Roels.

Paul et Sophie est un film basé sur l'histoire de deux juifs belges survivants de la Shoah. Sophie est une petite fille lorsque la guerre éclate. Elle échappera à la déportation grâce au courage des « Justes parmi les Nations » qui l'auront cachée pendant plus de deux ans. Paul, jeune-homme, aura moins de « chance » que Sophie ; il sera déporté à 18 ans et sera l'un des rares survivants d'Auschwitz Birkenau. Basé sur deux parcours distincts, le film permet d'aborder en classe la Deuxième Guerre mondiale, mais également les différentes formes de ségrégation, l'antisémitisme, le racisme, le sexisme... toujours d'actualité. N'hésitez pas à contacter ERE DOC pour organiser une projection du film Paul et Sophie dans votre école. Plus d'infos : www.eredoc.be



Expo

Musée des enfants

Le musée des enfants vous donne rendez vous le mercredi 1^{er} octobre 2014 pour l'ouverture de la nouvelle exposition « S'émerveiller ». Exposition interactive et ludique, « S'émerveiller » ravira les petits comme les grands en les incitant à s'émerveiller des petites choses de la vie de tous les jours. Une leçon, un exercice, une incitation, une pratique de l'émerveillement pour ouvrir les yeux sur le monde. Plus d'infos : www.museedesenfants.be



Le programme du gouvernement de la FWB à la loupe

Quoi de neuf pour l'enseignement obligatoire ?

Le gouvernement de la FWB présente son programme de législation dans le document intitulé « Fédérer pour réussir ». Mais pour fédérer quoi, dans quel but et comment ? Éléments de réponse...

Exceller avec peu de moyens

La Fédération Wallonie-Bruxelles est la traduction institutionnelle du lien entre la Wallonie et Bruxelles. À travers les compétences de la FWB, le gouvernement souhaite, dès lors, renforcer la collaboration des deux Régions. Concrètement, cela signifie articuler plus étroitement les compétences de l'enseignement, de la formation, de l'emploi et de l'économie. Mais il s'agit aussi de fédérer les énergies et les acteurs de l'enseignement. D'où l'idée d'un « Pacte pour un enseignement de l'excellence ». Compte tenu de la situation économique et financière, il faudra cependant « faire preuve d'imagination, d'audace et de responsabilité ». Tel est l'état d'esprit du programme de gouvernement.

Beaucoup de continuité et quelques projets phares, avec les moyens du pauvre, telles

pourraient être les trois caractéristiques de ce projet de gouvernement pour l'enseignement obligatoire.

Certains trouveront à la continuité des accents d'immobilisme, tandis que d'autres loueront la stabilité qui en résultera pour un secteur parfois malmené par de trop nombreuses réformes. Plusieurs avancées sont cependant à signaler : la formation à la citoyenneté, l'obligation scolaire à cinq ans, l'évolution de la formation des enseignants, le Pacte pour un enseignement de l'excellence, etc.

Gouvernance et pilotage du système

Le gouvernement veut conclure un « Pacte pour un enseignement d'excellence » proposant un plan de développement sur dix ans, définissant les priorités et fixant un cadre régulateur assorti d'objectifs et

de procédures d'évaluation. Son but est de « permettre à tous les acteurs de l'éducation de participer pleinement, sans concurrence stérile, aux objectifs communs du système éducatif ». Mais encore ? Le texte de l'accord de gouvernement n'en dit pas davantage. Il sera intéressant de suivre, à cet égard, les premières démarches de la nouvelle ministre de l'Enseignement obligatoire, Joëlle Milquet (cdH).

En ce qui concerne la gouvernance et le pilotage du système, le gouvernement entend renforcer, au niveau de l'autorité publique de régulation que constitue la FWB, les compétences de la Commission de pilotage pour :

- faire des propositions concrètes pour améliorer la gestion des places dans les écoles ;
- harmoniser les statuts et carrières ;

- récolter les données relatives aux parcours professionnels;
- généraliser progressivement une épreuve externe certificative à la fin du secondaire.

Le gouvernement souhaite également faire évoluer le service de l'inspection vers un corps professionnel chargé de l'audit de la qualité de l'enseignement, et diligenter une évaluation (avec des équipes universitaires) de l'application effective des décrets « Missions » et « École de la réussite ». Il est également question d'harmoniser les programmes de la quatrième à la sixième secondaire.

Au niveau des bassins scolaires, l'accent est mis sur les synergies entre les pouvoirs organisateurs du qualifiant et les organes régionaux de la formation et de l'emploi. Dans l'enseignement général, le gouvernement envisage la mise en place de projets pilotes de partage des infrastructures et des équipements, tout en coordonnant mieux l'offre d'enseignement.

Au niveau des établissements scolaires enfin, le gouvernement entend continuer la politique visant à augmenter l'autonomie de gestion des établissements scolaires et leur responsabilisation, dans une logique de pilotage.

Mais dans l'enseignement obligatoire comme dans le supérieur, le gouvernement se fixe comme priorité l'investissement dans les **bâtiments scolaires** : « *L'accès à des infrastructures de qualité et, plus fondamentalement, l'existence d'un nombre suffisant de places dans les écoles pour accueillir tout le monde sont des conditions du libre choix des parents et des étudiants, ainsi que de leur adhésion à un projet pédagogique dans lequel ils pourront se réaliser.* » À noter, la manière dont la question de la disponibilité en places est reliée à celle du libre choix et de l'adhésion des parents et des jeunes au projet pédagogique de l'établissement scolaire.

Face au défi démographique (+ 25 000 élèves dans les écoles d'ici à 2020), les partenaires du gouvernement ont prévu l'établissement d'un cadastre des places disponibles, par rapport aux besoins, et un monitoring permanent, par rapport au suivi strict de la réalisation des places programmées. Mais il s'agit aussi de faciliter la réaffectation des bâtiments publics à des fins d'enseignement, de donner la priorité à la création des places dans les zones géographiques les plus touchées par l'évolution démographique, et de susciter

le redéploiement pédagogique des établissements scolaires qui, peu demandés, offrent de nombreuses places libres. Pour faciliter le financement des travaux dans les écoles, les partenaires du gouvernement défendront, au niveau fédéral, l'abaissement du taux de la TVA pour les travaux de rénovation dans les écoles (21 à 6%), mais ils feront également des propositions pour coordonner la gestion des bâtiments scolaires gérés par la FWB et les SPABS/SPABSC¹. Le gouvernement souhaite, par ailleurs, qu'à l'avenir soient insérées des clauses sociales, environnementales et éthiques dans les appels relatifs aux constructions ou aux rénovations des bâtiments scolaires.

Renforcer la qualité de l'enseignement obligatoire et viser la réussite pour tous

Dans ses priorités, le gouvernement a décidé de lier des aspects qui sont souvent jugés comme incompatibles. Il souhaite agir conjointement contre l'échec scolaire, en élevant le niveau de performance des élèves et l'excellence de l'enseignement, le tout pour enrayer la reproduction des inégalités sociales et faire en sorte que l'école joue son rôle d'ascenseur social.

Le lien entre ces aspects est intéressant. Il aide à sortir des dichotomies stériles qui considèrent qu'augmenter les exigences dans la formation implique, nécessairement, de renforcer le caractère inégalitaire du système éducatif, ou, inversement, que le rendre plus égalitaire conduit, nécessairement, au nivellement par le bas.

Au-delà des mots, reste à voir si ce lien se traduit concrètement - et avec succès - dans les actes. Le programme, en tout cas, donne un aperçu de cette volonté. Distinguons d'abord trois mesures phares dont on reparlera certainement :

- la généralisation d'une épreuve externe certificative commune en fin de secondaire (en français, mathématiques, sciences, langues modernes ainsi qu'un examen plus approfondi dans l'une de ces matières ou dans une autre option);
- la mise en place progressive dans l'enseignement officiel, à partir de la 1^{re} primaire, d'un cours commun d'éducation à la citoyenneté, d'une heure par semaine, en remplacement d'une heure de religion ou de morale laïque;
- l'allongement du tronc commun jusqu'en fin de 3^e secondaire et son renforcement avec une dimension polytechnique (introduction de cours sur les techniques, les

TIC, activités de découverte de métiers techniques, etc.).

Deuxième axe important : le renforcement de l'acquisition des savoirs de base (lecture, expression écrite et orale, mathématiques, sciences et technologie, langues étrangères, techniques de l'information) qui doivent être acquis au terme du tronc commun.

Renforcer l'acquisition des savoirs de base

- Mathématiques : soutien des actions qui proposent de façon concrète les contenus mathématiques;
- Français : promotion d'outils pédagogiques, renforcement de la formation continue sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, développement de partenariats entre écoles et bibliothèques publiques, généralisation de l'utilisation des outils didactiques en français langue étrangère développés dans les dispositifs d'accueil et de scolarisation des primo-arrivants (DASPA), pour les enfants dont le français n'est pas la langue maternelle;
- Sciences : le renforcement, pour les 10-15 ans, de la formation scientifique sera une priorité (possibilité pour les classes du primaire d'assister à des expériences scientifiques dans des locaux du secondaire, développement de modules type « Technikids », mise à disposition de supports audiovisuels adaptés, renforcement des compétences scientifiques des enseignants via la réforme de l'enseignement pédagogique);
- Langues : l'objectif est qu'au terme de la scolarité, chaque jeune puisse s'exprimer dans au moins une langue étrangère. Pour ce faire, le gouvernement va poursuivre le développement de l'enseignement en immersion, activer les accords entre Communautés sur les échanges de professeurs, soutenir les plans « langues » régionaux;
- Technologies : renforcement du contact avec le monde de l'entreprise et apprentissage des techniques de l'information et de la communication (TIC) définies dans des référentiels de compétences à acquérir dans la formation obligatoire; poursuite de l'équipement et de la connectivité des écoles (tableaux blancs interactifs, tablettes, wifi dans toutes les écoles); actualisation des compétences des enseignants en la matière, soutien aux plateformes d'échange en ligne de cours, de tests, d'ouvrages de référence, etc.



Lutter contre l'échec scolaire

Pour lutter contre l'échec scolaire, le gouvernement envisage principalement des démarches visant l'évaluation ou une meilleure coordination des dispositifs existants, des mesures incitatives et un recentrage des missions des CPMS au niveau de l'orientation :

- soutien et évaluation des expériences « classes ou écoles sans échec », développement de contrats portant sur des alternatives au redoublement avec des moyens complémentaires d'encadrement à la clé, encouragement du travail en équipe et du tutorat des jeunes enseignants, diffusion de ressources pédagogiques sur la remédiation et la gestion des différences de niveaux dans les classes, évaluation de la CPU dans le qualifiant ;
- coordination du plan intersectoriel de lutte contre le décrochage entre acteurs régionaux et communautaires, réalisation et diffusion d'un guide pratique relatif à la prévention et au repérage du décrochage, informant mieux les acteurs scolaires des dispositifs de médiation et d'accrochage scolaires, uniformisation entre les réseaux des procédures d'exclusion définitive, en ce compris un recours externe ;
- lutte contre la violence scolaire en coordonnant mieux l'action des CPMS, des médiateurs et

des équipes mobiles, en encourageant la collaboration entre les professionnels de l'Aide à la jeunesse et de l'Enseignement, par des formations sur le harcèlement, en particulier via les TIC ;

- *amélioration de l'orientation des élèves* (en redéfinissant le rôle des CPMS dans leur mission d'orientation, mais aussi en proposant une interface commune aux structures publiques et associatives pour diffuser une information harmonisée, objective et non commerciale).

En ce qui concerne les *enfants à besoins spécifiques*, le gouvernement se propose de poursuivre le soutien aux actions favorables à une école plus inclusive - sensibilisation, formation, outils -, et veut évaluer la procédure d'orientation vers l'enseignement spécialisé, notamment de type 8, étudier la possibilité de limiter la durée passée dans l'enseignement spécialisé et l'opportunité d'organiser en secondaire un enseignement spécialisé de type 8.

Soutenir, valoriser, motiver les enseignants

Le gouvernement prendra des initiatives pour renforcer la formation des enseignants, encourager l'entrée dans la carrière et la dynamiser.

La **réforme de la formation des enseignants** et le passage

à 5 ans de la durée des études, annoncés par le précédent exécutif de la FWB, seront progressivement concrétisés durant cette législature à travers **l'allongement des études à quatre ans**.

La formation des instituteurs sera renforcée sur le plan de l'orthographe, des compétences scientifiques, des TIC et des méthodes de remédiation et de détection des troubles de l'apprentissage. La formation en cours de carrière sera redynamisée en lien avec cette réforme.

Plusieurs mesures sont programmées pour encourager **l'entrée dans la carrière** : harmonisation des procédures d'engagement et de nomination pour stabiliser plus rapidement les jeunes enseignants dans leur emploi, systématisation de l'accompagnement des jeunes enseignants via le tutorat, mise à disposition de cours-types, un site Internet « Titres et fonctions » pour coordonner la demande de postes et répondre aux opportunités de mobilité de carrière.

D'autres mesures concernent davantage la **dynamisation de la carrière**, par exemple via la mise en œuvre de la réforme « Titres et fonctions », y compris pour les professeurs des cours de religion et de morale laïque ou l'extension des réorientations de carrière dans l'enseignement.

Mais il s'agit aussi de lutter contre les pénuries, en étudiant la possibilité d'assouplir les

règles de cumul pour attirer plus de compétences dans l'enseignement, en soutenant les enseignants qui n'ont pas les titres acquis à les obtenir, en augmentant les collaborations avec le FOREM et Actiris, ou en étoffant la formation initiale en horaire décalé.

Améliorer la qualité des écoles

Le gouvernement envisage la question de la qualité sous différents angles : l'amélioration de la gestion et du rôle pédagogique des directeurs, l'accueil extrascolaire, les infrastructures, la procédure d'inscription.

Sur le plan de la *gestion des établissements scolaires*, le gouvernement souhaite faire l'évaluation du décret « Directeur » (et éventuellement l'amender) et adapter la formation en cours de carrière des directeurs pour en faire de véritables « managers pédagogiques ». Au menu également, la simplification administrative, des outils informatiques de gestion scolaire et une aide administrative spécifique aux directeurs. De la même manière que le gouvernement veut favoriser le partage des ressources administratives et la collaboration entre les écoles, il souhaite encourager, au niveau des écoles, les audits énergétiques et les achats groupés.

D'une façon générale, il s'agit de *renforcer l'autonomie* des établissements et des chefs d'établissement, notamment au niveau de la gestion du personnel, dans le cadre d'un pilotage par objectifs. Sont prévus des plans pluriannuels avec des objectifs à atteindre par rapport à la réussite des élèves et par rapport au niveau d'acquisition des compétences. Élaborés de façon participative avec les équipes pédagogiques, ces plans seront contrôlés par l'inspection et intégreront les plans déjà prévus dans d'autres décrets (plan général d'action de l'encadrement différencié, plan d'actions collectives du 1^{er} degré, plans mis en œuvre dans le cadre de la CPU). Dans les établissements confrontés à des élèves dont les résultats sont très éloignés de la moyenne, des plans spécifiques intégrant la remédiation et la lutte contre l'échec scolaire pourront être réalisés, avec un accompagnement et une évaluation des résultats par l'inspection et les conseillers pédagogiques.

Autre piste poursuivie par le gouvernement, le développement de l'*accueil extrascolaire*, par une meilleure articulation entre les écoles de devoirs et les établissements scolaires, ainsi que par la mise à disposition (à prix coûtant) des infrastructures scolaires qui ne sont pas utilisées en dehors du temps scolaire. Dans le même esprit, le

gouvernement veut soutenir les projets qui accompagnent les parents dans le soutien à la scolarité des enfants, favoriser la création d'une association de parents dans chaque école et les partenariats avec les associations qui s'occupent de l'alphabétisation des parents d'origine étrangère.

Inscriptions en 1^{re} secondaire

Le gouvernement envisage de revoir la pondération de certains critères (notamment les critères pédagogiques et géographiques) après l'évaluation du décret en vigueur, prévue à la rentrée 2014, mais il compte surtout sur la création de places dans les écoles pour réduire les tensions lors de l'inscription.

Obligation et gratuité scolaire

Le gouvernement plaidera au niveau fédéral pour que l'obligation soit fixée à 5 ans. Mais ce n'est pas tout. Il souhaite également étudier l'opportunité d'imposer un minimum de présence dans les degrés maternels comme condition à l'inscription, et encourager les actions de sensibilisation, auprès des parents, de l'importance de la fréquentation de l'école maternelle.

Sur le plan de la gratuité, quelques projets significatifs : l'organisation d'une heure d'étude dirigée (gratuite) dans chaque école ; des expériences pilotes pour proposer des repas diététiques avec des produits locaux à prix modiques dans les écoles maternelles ; la bonne application de la circulaire relative aux frais scolaires et l'évaluation de son impact ; une étude sur l'organisation, au niveau de la FWB, d'une ou deux centrales d'achat, pour offrir des fournitures scolaires de qualité à moindre prix.

Revaloriser l'enseignement qualifiant

La revalorisation du qualifiant sera recherchée par quatre voies : une orientation positive, l'enseignement en alternance, la réorganisation de la structure du qualifiant, le rapprochement avec les acteurs économiques.

Le gouvernement veut promouvoir une orientation positive vers le qualifiant, en améliorant la qualité et la diffusion des informations le concernant (information sur les prérequis et sur les débouchés, activités de découverte des métiers, accompagnement du développement des « Cités des métiers », etc.).

Pour augmenter son attractivité, outre la poursuite de la mise en place de la formation par unités de compétences (CPU) et son évaluation, le gouvernement veut rapprocher le qualifiant des acteurs économiques (immersion des profs en entreprise, intégration de professionnels dans le corps professoral, stages en entreprise pour les élèves, transformation du troisième degré professionnel en enseignement en alternance). À cette fin, le gouvernement prévoit de créer l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA), avec une gestion paritaire, et de donner un statut unique aux jeunes en formation en alternance. L'idée est aussi de générer des partenariats entre bassins d'enseignement et fonds sectoriels des entreprises pour renforcer les offres de stages, ainsi qu'une collaboration étroite avec Actiris et le FOREM pour créer un site Internet dédié aux bourses de stages.

Sur un plan structurel, le projet de gouvernement vise la mise en œuvre d'accords de coopération par bassins scolaires liant enseignement qualifiant, formation et emploi. Il s'agit également de réviser l'offre d'options dans les filières techniques et professionnelles, de telle sorte qu'on identifie désormais des groupes de métiers (plutôt que des filières), en contact systématique avec le milieu professionnel sous forme de stages personnalisés, d'immersion en entreprise ou d'enseignement en alternance.

Dans le but de généraliser l'accès à des équipements de pointe, le gouvernement entend privilégier la collaboration entre les réseaux, poursuivre l'action des Centres de Technologie Avancée (CTA) et des fonds d'équipement dans une optique inter-réseaux, y compris en négociant avec les partenaires sociaux des investissements privés.

1. SPABS, Sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires ; SPABSC, Sociétés patrimoniales d'administration des bâtiments scolaires catholiques.

« Pacte pour un enseignement de l'excellence »

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles veut conclure, dans un délai de 18 mois, un « Pacte pour un enseignement d'excellence ».

Le point de vue de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente, asbl :

- l'amélioration de l'offre d'enseignement pour tous implique de lever le tabou du clivage confessionnel/non confessionnel qui traverse toute la législation issue du Pacte scolaire ;
- il faut favoriser les collaborations locales entre les écoles, quel que soit leur réseau, dans des formes d'associations et de partenariats au service de toute la population et de caractère neutre ;
- sur le plan méthodologique, l'élaboration d'un tel pacte, pour être légitime, ne peut résulter des initiatives individuelles d'une composante du gouvernement, étroitement liée à l'enseignement privé confessionnel, mais doit être pilotée par des représentants des différentes composantes du gouvernement.

Analyse

L'amélioration de la qualité de l'enseignement implique de sortir de la logique des réseaux de caractères différents pour aller vers un système d'enseignement neutre

Dans son interview de rentrée (*Le Soir*, 1/9/2014), la ministre de l'Enseignement obligatoire, Joëlle Milquet, précise dans quel sens elle veut orienter le « Pacte » : pour « améliorer la qualité et la performance pour chaque élève » ; pour « adapter, simplifier, fluidifier la gouvernance » de l'enseignement.

S'agissant de savoir si ce nouveau Pacte est censé remplacer le Pacte scolaire de 1958, elle botte en touche. Bien qu'elle reconnaisse que « l'enseignement est resté enfermé dans les clivages liés au Pacte scolaire », elle considère que les enjeux d'aujourd'hui ne sont plus ceux du Pacte. Ce que la ministre dit vouloir, c'est « déployer une lo-

gique de coordination par bassin de vie » et que « l'ensemble des écoles de l'enseignement obligatoire d'une région ou d'un quartier se parlent, se coordonnent, aient des projets communs, des infrastructures partagées, des options mieux réparties... »

La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente considère, au contraire, que la concurrence entre des réseaux de caractères différents a conduit à un émiettement de l'offre d'enseignement, à une complexification croissante de la législation, à des surcoûts énormes pour la FWB et à un accroissement insupportable du contrôle des opérateurs, cela, au détriment de la liberté des acteurs éducatifs, de la qualité de l'enseignement et du niveau de réussite scolaire des élèves.

Si Pacte nouveau il doit y avoir, il doit permettre de sortir des clivages que le Pacte



scolaire chercha à pacifier, car ils empêchent, de nos jours, le redéploiement de notre système d'enseignement.

Un «Pacte», ou un «Plan»?

Un «Pacte» est la traduction solennelle d'un accord entre des parties, dont la pacification des relations est la condition pour atteindre un objectif; un «Plan» est un projet mobilisant des moyens et comportant une série d'actions ordonnées pour atteindre un but. Entre les deux, il faut choisir. Car les implications politiques ne sont pas les mêmes. L'accord de gouvernement confond les deux, au risque de n'être qu'un jeu de dupes pour tous ceux qui participeront à l'élaboration de ce «Plan/Pacte».

Le document du gouvernement «Fédérer pour réussir» développe les notions de «Pacte» et de «Plan», en glissant incidemment de l'une à l'autre. Ce glissement n'est pas une simple maladresse sémantique. Il permet d'éluider la cause des clivages dans l'enseignement et de

leur persistance. En escamotant l'opposition persistante des réseaux, et en faisant comme si l'enjeu était celui de la participation, le glissement entre «Pacte» et «Plan» facilite la persistance des clivages... qu'il prétend dépasser.

Le document «Fédérer pour réussir» parle initialement d'un Pacte. Il est dit de celui-ci qu'il est motivé par le devoir de rendre l'enseignement plus efficace et plus efficient: «Notre système éducatif bénéficie d'un des meilleurs encadrements. Notre devoir est de le rendre plus efficace en utilisant mieux les moyens mis à sa disposition.»

Quant à l'excellence, elle renvoie à l'exigence de qualité, laquelle est justifiée par le fait que le développement du pays est basé sur l'enseignement. «Il est la clé du succès économique, social, culturel de nos régions. L'avenir de la Wallonie et de Bruxelles repose, c'est une évidence, sur la qualité de l'enseignement.»

Dans la suite du texte, il s'agit, cependant, moins d'un Pacte que d'un «Plan»: «un plan de

développement sur dix ans, définissant les priorités et fixant un cadre régulateur, assorti d'objectifs et de procédures d'évaluation».

Le but de ce Plan est de «permettre à tous les acteurs de l'éducation de participer pleinement, sans concurrence stérile, aux objectifs communs du système éducatif».

Il s'agira ainsi d'identifier les chantiers prioritaires avec l'aide des Conseils économiques et sociaux de Wallonie et de Bruxelles.

Une fois élaboré, le Plan fera l'objet d'un suivi. Il sera mis en œuvre de façon autonome par les acteurs de terrain et contrôlé. «Pour assurer le suivi du Pacte pour un enseignement d'excellence, un cadre de régulation clair sera défini avec des objectifs spécifiques et mesurables, des procédures d'évaluation, et laissant aux équipes pédagogiques l'autonomie pour établir les stratégies qu'elles souhaitent utiliser pour y parvenir. Le renforcement de l'autonomie des établissements et des chefs d'établissement s'accompa-

“ Le document du gouvernement ‘Fédérer pour réussir’ développe les notions de ‘Pacte’ et de ‘Plan’, en glissant incidemment de l’une à l’autre. Ce glissement n’est pas une simple maladresse sémantique. ”

gnera d’une responsabilisation, en fonction d’objectifs à atteindre, et dans une logique de pilotage.»

Un projet sans tabous, vraiment ?

L’importance de l’enjeu (l’avenir des deux régions) justifie de dépasser certains tabous, explique le texte «Fédérer pour réussir» : « *Un enseignement de qualité suppose, en effet, de dépasser certains tabous, d’affecter au mieux les moyens publics disponibles pour offrir dans chaque bassin scolaire une offre adéquate, complète et complémentaire, entre établissements. L’enjeu scolaire est tel, en Fédération Wallonie-Bruxelles, qu’il ne tolère pas de concurrences stériles entre établissements.* »

Le Gouvernement appelle les acteurs à fédérer leurs efforts, pour contribuer à la poursuite des objectifs du système éducatif et réussir à relever le défi de la connaissance. L’enjeu du niveau de compétence d’une population est en lien direct avec celui du développement de la société. Pour cela, le Gouvernement exhorte à lever certains tabous. Un enseignement de qualité suppose, chacun en conviendra, « *d’affecter au mieux les moyens publics disponibles pour offrir dans chaque bassin scolaire une offre adéquate, complète et complémentaire entre établissements.* ». L’enjeu scolaire est tel, ajoute le Gouvernement, « *qu’il ne tolère pas de concurrences stériles entre établissements.* ».

Quel sens faut-il attribuer à cette phrase ?

La Ligue de l’Enseignement et de l’Éducation permanente, asbl, prône, de longue date, un rapprochement des écoles des différents réseaux et leur unification progressive dans un grand réseau public de caractère neutre. Dans le contexte de pénurie financière de la FWB et vu l’ampleur des difficultés rencontrées par le système éducatif dans l’enseignement obligatoire, c’est la seule manière de respecter l’égalité de tous les Belges et la liberté de conscience de chacun.

Si le Gouvernement rationalise l’offre d’enseignement en demeurant dans le système actuel de pluralité des réseaux et en mettant fin aux concurrences stériles, cela ne pourra conduire qu’à une situation où, progressivement, l’offre d’enseignement sera, tantôt publique et neutre, tantôt privée et (à quelques exceptions près) confessionnelle, donnant aux parents le sentiment que le libre-choix n’est plus assuré. Il faut donc aller de l’avant et rabattre les cartes en faisant évoluer l’ensemble du système vers une offre d’enseignement commune, qui associe les différents opérateurs sans imposer aux parents un système de valeurs philosophiques ou religieuses.

Le Gouvernement a-t-il le courage de mener le débat en la matière, jusqu’au bout, ou le caractère de l’offre d’enseignement constitue-il un tabou ?

Méthodologie : « Chat échaudé craint l’eau froide »

La démarche pour élaborer le Pacte devra être participative. Il s’agit de *fédérer pour réussir* : « *Le monde éducatif, tout entier, doit être partie prenante de ce Pacte. Cette participation est primordiale dans le succès de notre entreprise commune. Enseignants, chefs d’établissement, éducateurs, parents, élèves disposent, en effet, tous d’une expertise utile à la construction de ce projet, conçu en étroite concertation avec les secteurs économiques, sociaux et culturels.* »

Plus d’une fois, ces vingt dernières années, la résolution de crises financières, les restructurations et les réaménagements douloureux dans l’enseignement, tant obligatoire que supérieur, ont fait l’objet de processus de participation. Ceux-ci suscitèrent souvent une grande débauche d’énergie, dont le résultat, du moins pour ceux qui y participèrent, ne fut peut-être pas toujours à la hauteur des espoirs et du niveau d’engagement. Il reste que la Ligue de l’Enseignement et de l’Éducation permanente, asbl, est

convaincue, avec d'autres associations, qu'il est temps de remettre à plat un certain nombre de questions laissées pendantes depuis le Pacte scolaire (1959) et la réforme de l'article 24 de la Constitution (1989).

Quel est, cependant, la méthode proposée cette fois par le Gouvernement et jusqu'où est-il prêt à mener le processus participatif?

Le Gouvernement souhaite dépasser certains tabous. Mais jusqu'où et lesquels est-il prêt à dépasser? Comment sera défini l'objet et le calendrier des débats? Sous quelle forme la participation sera-t-elle menée sur le terrain, par exemple, de telle sorte que puisse s'exprimer la diversité des opinions?

Pour la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, il va en tout cas de soi, qu'une **démarche pacificatrice ne peut être menée de façon unilatérale. En conséquence de quoi, l'élaboration d'un tel Pacte, pour être légitime, ne peut résulter des initiatives individuelles d'une composante du gouvernement, étroitement liée à l'enseignement privé confessionnel, mais doit être pilotée par des représentants des différentes composantes du gouvernement.**

Le but du Plan: passer du conditionnel présent au présent de l'indicatif?

Le but du Plan, déclare le gouvernement dans son texte de politique générale, est de permettre à tous les acteurs de l'éducation de participer pleinement, sans concurrence stérile, «aux objectifs communs du système éducatif».

Les objectifs généraux du système éducatif ont été définis par le décret «Missions» (1997). C'est un progrès significatif allant dans le sens d'une plus grande convergence du système éducatif. Mais les projets pédagogiques restent de la responsabilité des pouvoirs organisateurs. Les projets d'éta-

blissement doivent se conformer à ces principes pédagogiques, tandis que les élèves et les parents doivent s'y soumettre au moment de l'inscription. Ce qui est présenté comme l'expression d'une liberté pédagogique est, en fait, pour la plupart des acteurs du terrain, enseignants, parents et élèves, une imposition. La «liberté» pédagogique est également, dans les faits, le prétexte toujours invoqué, pour empêcher le rapprochement des établissements scolaires et perpétuer un système de concurrence.

Si l'objectif du Gouvernement est, véritablement, une participation pleine et entière de tous les acteurs - enseignants, parents, élèves - et pas seulement des pouvoirs organisateurs, est-il envisageable d'appréhender

l'harmonisation de l'offre d'enseignement par bassin scolaire, dans le cadre d'une association de tous les opérateurs d'enseignement (publics et privés)? Cette association pourrait être animée par un projet pédagogique commun, nouvellement défini. Cette collaboration pourrait être conduite par les directions des établissements et des représentants des pouvoirs organisateurs, ainsi que des délégués des parents et des élèves. Ce partenariat pourrait être placé sous la responsabilité des autorités publiques, chargées d'exercer un contrôle sur le respect des objectifs, la gestion financière et l'allocation des moyens. Ces expériences pourraient également bénéficier de moyens supplémentaires incitatifs.



Quel rôle pour l'enseignement spécialisé dans l'école inclusive ?

La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la Belgique en 2009, engage les États signataires à promouvoir une société inclusive et, dans son article 24 en particulier, une éducation inclusive. Notre pays doit donc évoluer vers le développement d'écoles capables d'accueillir tout élève, quelles que soient les caractéristiques de celui-ci. Dans l'immédiat, toute école d'enseignement ordinaire se doit d'envisager des aménagements dits « raisonnables »², le refus de réfléchir à de telles adaptations étant considéré comme une discrimination et punissable comme telle.

Dans notre pays qui a, en 1970, opté pour la création d'une structure d'enseignement spécial (devenu « spécialisé » en 2004), structure distincte et autonome de l'enseignement dit « ordinaire », nous nous retrouvons donc devant une nouvelle question : quelle place et quel rôle pour une telle structure spécialisée dans une école inclusive ?

Les bases du spécialisé

Afin d'apporter quelques éléments de réponse à cette question, il convient tout d'abord de se rappeler les principes fondamentaux qui ont été à la base de l'enseignement spécial(isé). La loi de 1970 pose, comme premier principe de base, que l'enseignement ordinaire est la règle

et l'enseignement spécial(isé) est l'exception. Autrement dit, il nous faut d'abord mobiliser tous les moyens disponibles pour permettre à l'élève de poursuivre sa scolarité dans l'enseignement ordinaire, avant d'envisager une éventuelle orientation vers l'enseignement spécialisé. Ce dernier n'est pas une « solution en soi » mais bien un moyen complémentaire que l'on se donne.

Un deuxième principe important, et qui veut rompre avec une approche « médicalisante » et « psychologisante » centrée sur la seule déficience, est la prise en compte des besoins éducatifs de l'élève. Deux élèves ayant un même diagnostic n'ont pas, de facto, les mêmes besoins.

Un troisième principe est la

création de structures pédagogiques différenciées pour répondre à des besoins éducatifs reconnus comme distincts. Enfin, dès la création de l'enseignement spécialisé, le législateur avait prévu que certains élèves ne pourraient voir leurs besoins éducatifs couverts par le seul enseignement spécialisé, et a donc instauré la possibilité d'une collaboration avec la structure de l'enseignement ordinaire pour mettre en œuvre ce qui a été appelé un « enseignement spécial(isé) intégré ».

Très clairement, l'enseignement spécial(isé) crée, en 1970, un cadre novateur et constitue une réelle tentative de prise en considération de la diversité des situations de handicap.

Un manque d'évaluation

Près de 45 ans après cette création, que pouvons-nous constater ? Parmi tant d'autres, retenons 5 points :

- plusieurs orientations vers l'enseignement spécialisé se font de manière un peu trop automatique au nom de l'« intérêt » de l'élève qui ne « peut tirer profit de l'enseignement ordinaire ». Les examens présidant à cette orientation sont souvent orientés uniquement sur la ou les déficiences de l'élève et non sur ses compétences. Il s'ensuit que les données contenues dans ces examens ne permettent pas d'envisager l'élaboration d'un véritable projet éducatif. Des alternatives existent, et la recherche que nous avons menée il y a une dizaine d'années présente une autre approche possible (Detraux & coll., 2003) ;
- nous ne disposons pas d'une méthodologie opérationnelle pour faire l'analyse des besoins. Ce concept est complexe à saisir et ne peut l'être que dans un cadre contextuel et à l'occasion de confrontation d'intérêts entre divers acteurs concernés (cf. Ebersold et Detraux, 2013) ;
- la création de 8 types d'enseignement spécialisé est le résultat d'une négociation au niveau politique et ne repose pas sur une approche scientifique. D'aucuns imaginent qu'il en faudrait davantage et d'autres beaucoup moins ! De plus, il s'est révélé ardu de définir les critères devant présider à l'orientation vers tel ou tel type. In fine, on confond besoin, type d'enseignement et type de déficience. Dommage... ;
- l'enseignement spécial(isé) intégré ne s'est guère développé jusqu'en 2009, année de promulgation d'un Décret levant les obstacles à une collaboration souple entre les deux structures. Dans les années qui ont suivi ce Décret, le nombre de situations a très fortement augmenté et a surtout concerné

des élèves relevant de l'enseignement spécialisé de type 8, à savoir des élèves présentant des troubles spécifiques d'apprentissage. Dans le même temps, la population de l'enseignement spécialisé a globalement augmenté ;

- enfin - et c'est là un aspect qui handicape l'enseignement spécialisé-, il n'y a pas ou très peu de formalisation des pratiques développées, et il n'y a guère d'évaluation de l'ensemble du système et de son efficacité, à savoir des liens entre objectifs poursuivis et moyens mis en œuvre.

De nombreuses critiques

Cependant, il ne convient pas de « jeter le bébé avec l'eau du bain ». L'enseignement spécialisé a été, et est toujours, le lieu possible pour un travail créatif, pour un questionnement et une recherche permanente, pour une approche souple et personnalisée des besoins de chaque élève. Cet enseignement doit souvent faire face à des situations complexes de handicap dont notre société n'aime pas trop entendre parler.

Bien entendu une école n'est pas l'autre, une équipe éducative n'est pas l'autre, un enseignant ou un thérapeute n'est pas l'autre... La véritable richesse de l'enseignement spécialisé se trouve au sein de classes ou au sein d'équipes particulièrement motivées. Mais force est de reconnaître que de nombreuses critiques sont formulées, tant à l'égard du bien-fondé de certaines orientations vers cette structure, qu'à l'égard de certaines pratiques jugées non établies sur des connaissances actualisées des troubles présentés par les élèves et des possibilités d'apprentissage de ces derniers.

De plus, plusieurs parents regrettent encore le trop peu de transparence dans la formulation des objectifs et dans l'élaboration du projet individuel d'apprentissage, ainsi que le manque d'en-



gagement dans un partenariat parents-professionnels respectueux des expertises de chacun. Ils regrettent aussi le trop peu d'ambition de certains projets éducatifs. Ne faudrait-il pas objectiver ces témoignages ?

Il est donc évident que le fonctionnement de la structure de l'enseignement spécialisé doit évoluer. Et cette évolution doit peu à peu positionner cette structure dans un « nouveau paysage » qui est celui de l'éducation inclusive. Insistons encore : cette évolution n'est pas un choix, mais une obligation.

Sur quoi peut reposer cette évolution et quel rôle peut-on accorder à un enseignement spécialisé dans l'avenir ?

Travailler en réseaux

Actuellement, près de 2000 élèves, répartis dans 687 écoles, bénéficient d'une intégration en milieu ordinaire avec le support d'une école d'enseignement spécialisé³, et la majorité de ces élèves bénéficient d'une intégration permanente totale. À ce-là, s'ajoute un nombre - difficile à définir - d'enfants dont les parents ont voulu l'accueil en milieu ordinaire sans pour autant recourir à une double inscription. Toutes ces situations d'accueil en milieu ordinaire sont singulières et sont davantage le résultat d'une négociation entre divers acteurs concernés, dont l'élève, que l'application d'une quelconque loi. Or, dans de nombreux cas, la question de la communication entre les divers acteurs est mise en cause (Detraux & Grandhomme, 2012).

Il nous semble dès lors que **le premier pas vers un enseignement inclusif nécessite**

l'apprentissage d'un travail en réseaux, non seulement entre les écoles et entre et avec les Centres PMS, mais aussi avec les divers professionnels (thérapeutes, médecins, psychologues...) extérieurs au système scolaire et les services (comme les services d'aide précoce, les services d'aide à l'intégration, les centres de réadaptation fonctionnelle, les services de consultation spécialisée, etc.), ainsi qu'avec divers bénévoles. Dans ce cadre, le rôle de l'enseignement spécialisé est l'apport de ressources matérielles, de ressources pédagogiques, d'une aide à la recherche d'adaptations adéquates...

Très concrètement, l'enseignement de soutien venant de l'école d'enseignement spécialisé, représente un lien important entre les deux structures, même si sa présence en milieu ordinaire est limitée : 4 périodes (8 périodes dans l'enseignement secondaire supérieur) par semaine et par élève. Dans la pratique observée actuellement, cet enseignant est amené à accomplir diverses tâches : travail avec l'élève en situation de handicap au sein de la classe ou en dehors de celle-ci ; travail en « co-titulariat » avec le groupe classe ; réflexion menée avec le titulaire de la classe à propos d'une démarche pédagogique ; apport de nouvelles ressources ; participation à l'évaluation de l'élève concerné ou à l'évaluation de l'ensemble du processus. Pour mener à bien ces tâches, l'enseignement de soutien doit être impliqué dans toutes les réunions de coordination du projet. Ces réunions doivent idéalement regrouper périodiquement toutes les personnes concernées dont

les parents et l'élève lui-même, comme acteur du projet. C'est ce projet qui relie les acteurs et non l'élève.

Collaborer entre écoles

Par ailleurs, le développement de classes spécialisées intégrées dans une école d'enseignement ordinaire n'a pas connu un grand succès, même si cette formule présente un intérêt dans certaines situations. Par contre, le co-titulariat, expérimenté dans plusieurs écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Tremblay, 2010 et 2012), représente une belle occasion de favoriser la différenciation dans l'enseignement, tant au niveau des contenus et des structures, qu'au niveau des processus. Il s'agit aussi, pour les enseignants travaillant ensemble, de se donner les moyens d'une véritable approche réflexive sur leurs pratiques⁴. Ainsi, même si ces dispositifs ne peuvent pas être considérés comme inclusifs en tant que tels, ils permettent de progresser vers une école inclusive. **Favoriser l'émergence de divers modes de collaboration entre écoles d'enseignement ordinaire et spécialisé nous semble une voie réaliste** à suivre dans notre pays.

En troisième lieu, nous proposons de se réapproprier la philosophie contenue dans les attendus de la loi de 1970 sur l'enseignement spécial(isé). Il s'agit en fait de **réfléchir en termes de parcours scolaire d'enfants et adolescents**, d'envisager à tout moment leurs besoins (qui se modifient dans le temps) et de considérer les structures (somme toute, assez riches et diversifiées en Belgique) comme des moyens permettant à tout moment de servir le projet éducatif. Dans une école inclusive, nous n'avons pas à nous poser la question d'un critère autorisant l'accueil d'une élève dans l'enseignement dit ordinaire, puisque cet accueil est un droit de l'élève et de ses parents et que

“ *L'enseignement spécialisé doit souvent faire face à des situations complexes de handicap dont notre société n'aime pas trop entendre parler.* ”

l'école doit justifier son éventuel refus d'inscription (essentiellement sur la base d'une impossibilité à réaliser les aménagements raisonnables nécessaires ou à trouver des alternatives). Mais il est évident que nous devons, à tout moment, nous poser la question des réels bénéfices que retire l'élève de telle ou telle situation aménagée. **Le rôle d'une école d'enseignement spécialisé pourrait, dans certains cas, représenter une alternative, adoptée de manière temporaire, pour préparer l'élève à rejoindre une école inclusive.** Cette voie exige que nous cessions de réfléchir en termes d'une dichotomie enseignement ordinaire/enseignement spécialisé, et il faut qu'existe une grande souplesse de fonctionnement et de mobilité de la part des professionnels (enseignants et thérapeutes) ayant acquis une expertise reconnue dans le champ du handicap.

Formaliser les pratiques

Cette perspective nous conduit tout naturellement à plaider pour une formalisation des pratiques et pour un lien étroit entre les connaissances scientifiques que produisent les chercheurs et ces pratiques. Il nous semble urgent que ces collaborations se développent et ce, à divers niveaux : la consultation clinique, la formation, la recherche tant fondamentale qu'appliquée. Dans le cadre de la consultation, il nous faut, non seulement faire des bilans approfondis, basés sur des techniques validées sur le plan scientifique, mais aussi aider plus concrètement les équipes éducatives et les CPMS à mettre en place les recommandations issues de ces bilans.

Dans le cadre de la formation, il s'agit bien entendu de renforcer la formation initiale, en apprenant aux futurs enseignants des techniques d'observation et de questionnement des réalités, souvent complexes, auxquelles ils seront confrontés. Il s'agit aussi de poursuivre en formation continue des apprentissages plus ciblés, choisis en fonction des situations-problèmes rencontrées dans la pratique, et d'offrir un « coaching », en présentiel ou à distance, aux enseignants qui le souhaitent.

Dans le cadre de la recherche, il faut continuer à approfondir les connaissances sur le fonctionnement des élèves présentant des troubles spécifiques des apprentissages, sur la caractérisation des profils psychologiques, moteurs, langagiers d'élèves présentant tel ou tel syndrome, mais aussi encourager tout enseignant, au cours de sa carrière, à participer à des recherches-actions permettant, notamment, de valoriser des acquis scienti-

ifiques issus des recherches fondamentales, de proposer des démarches méthodologiques adéquates, de mener des évaluations longitudinales. **Les personnels de l'enseignement spécialisé qui ont acquis une solide expérience de terrain, pourraient donc être renforcés dans leurs compétences et devenir de véritables référents au sein des écoles, à la recherche de solutions pragmatiques, tout en restant en lien avec les milieux scientifiques.**

L'école inclusive suppose aussi de prendre ses distances par rapport à un discours axé exclusivement sur la déficience. En effet, on ne construit pas un projet éducatif sur une déficience, sur un manque. **Dans cette optique, les divers personnels thérapeutiques doivent donc repenser leur rôle dans le cadre des apprentissages :** ils ne devraient plus être centrés sur la « remédiation » ou la « rééducation » (termes qui devraient être abandonnés), mais devenir agents facilitant, en grande partie dans le contexte de la classe-même, l'accès aux situations d'apprentissage proposées. Ces modes de fonctionnement sont déjà présents dans plusieurs écoles.

En conclusion, loin des fantasmes liés à la disparition de l'enseignement spécialisé, il s'agit de penser rapidement aux nouveaux rôles que celui-ci va jouer dans un enseignement qui, à terme, devra être inclusif. Il s'agit, à nos yeux, d'une réelle occasion de continuer à penser et à améliorer l'enseignement, et à préparer le mieux possible les élèves aux défis qui les attendent. Les aménagements et adaptations diverses qu'il nous faut, et faudra, réfléchir, le seront au bénéfice de tous les élèves.

Enfin, l'enseignement spécialisé ne peut pas être le lieu où l'on placerait des enfants que l'on ne veut accueillir nulle part. Il s'agit, au contraire, de lui donner de nouvelles missions et de valoriser le travail qui y est accompli. Pour cela, il est urgent de formaliser le patrimoine acquis depuis 45 ans et de le mettre à disposition de l'ensemble de la communauté éducative.

1. Jean-Jacques Detraux est également Président du Centre d'Étude et de Formation pour l'Éducation Spécialisée, CEFES-ULB.
2. Voir la brochure éditée en juin 2013 par le Centre pour l'Égalité des Chances et la lutte contre le racisme.
3. Source : réponse parlementaire de la ministre Marie-Martine Schyns le 24 mars 2014.
4. Des travaux sont actuellement menés à ce sujet à l'Université de Liège.



Le lecteur pourra trouver de nombreuses autres références en s'adressant au service documentation du CEFES-ULB 02/650 3961 bibliotheque@cefes.be. Par ailleurs le service consultation propose des bilans et des suivis psychopédagogiques pour des élèves avec trouble spécifique d'apprentissage ou une déficience intellectuelle/neuro-motrice intégrés en milieu d'enseignement ordinaire 02/650 3557 consultation@cefes.be. L'équipe du centre peut aussi aider une équipe éducative à réfléchir aux divers aspects que comporte un enseignement inclusif et propose un coaching à distance pour les enseignants ou les parents confrontés à des situations difficiles.

Références citées

- Centre pour l'Égalité des Chances et la lutte contre le racisme (2013), *À l'école de ton choix avec un handicap. Les aménagements raisonnables dans l'enseignement*. Disponible sur le site www.diversite.be en cliquant sur « publications » ;
- Detraux, J.-J., Di Duca, M., Fadanni, D. et Vanzeveren, N. (2003), *Analyse des besoins et orientation des élèves vers l'enseignement spécial: état des lieux, propositions méthodologiques*. Bruxelles : CEFES-ULB ;
- Detraux, J.-J. et Grandhomme, C. (2012), *Enquête auprès des acteurs d'une quarantaine de situations d'intégration impliquant une collaboration entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé*. Rapport non publié. Université de Liège ;
- Ebersold, S. et Detraux, J.-J. (2013), *Scolarisation et besoin éducatif particulier: enjeux conceptuels et méthodologiques d'une approche polycentrée*. European Journal of Disability Research Alter, 7, 2, 102-115 ;
- Tremblay, Ph. (2010), *Co-mentorat entre professionnels de l'enseignement ordinaire et spécialisé dans le cadre de dispositifs de co-intervention/co-enseignement*, *Éducation - Formation - e-294* ;
- Tremblay, Ph. (2012), *Évaluation comparée de deux dispositifs scolaires destinés à des élèves ayant des troubles d'apprentissage*. Revue française de pédagogie, 179.

Dossier réalisé par François Chamaroux, Docteur en physique

Enseignement et vulgarisation des sciences : vers une culture scientifique du citoyen

Il semble *a priori* étonnant que, dans une société aussi technicisée que la nôtre, les matières scientifiques attirent de moins en moins d'étudiants, et que les cours de sciences restent parmi les moins bons souvenirs d'école d'une grande partie des adultes.

À quoi servent l'enseignement et la vulgarisation des sciences ? S'il est illusoire (et très probablement inutile) de se fixer comme but que tout le monde maîtrise les matières scientifiques à un niveau universitaire, on peut légitimement se demander quel bagage minimal en science le citoyen doit posséder, comme clef de compréhension suffisante du monde dans lequel il vit. Autrement dit, on doit se poser la question suivante : qu'est-ce que la culture scientifique ?

Il semble d'abord essentiel de comprendre ce qu'on entend par science, et comment cette science progresse. La science est, en effet, une activité rationnelle de compréhension du monde, caractérisée par une méthode particulière, la « démarche scientifique ».

Qu'appelle-t-on « démarche scientifique » ? Pensons aux pe-

tits enfants pendant cette période où ils laissent tomber un même objet cent fois pour être sûrs qu'il chute toujours vers le bas. On essaie, on se fait une idée. On recommence pour être certain, encore et encore. On examine ce qui change si on refait l'expérience en modifiant un paramètre (avec un objet plus gros, cubique, liquide...). On élabore mentalement une hypothèse.

Manipulation et formulation

À un niveau professionnel, comme pour l'enfant, l'activité scientifique comporte deux volets : manipulation (interroger la matière, expérimenter, observer) et formulation d'une théorie.

Le théoricien s'appuie sur l'expérience pour élaborer un cadre de compréhension des phénomènes observés, le plus souvent en langage mathéma-

tique. La théorie fournit des prédictions qui peuvent être comparées à de nouvelles mesures. Des phénomènes observés, l'expérimentateur, avec des appareils de mesure adéquats, propose d'extraire des données numériques pouvant entrer dans le cadre d'une théorie, permettant de la confirmer, de l'infirmier ou de la modifier.

Ainsi, la théorie et l'expérience ne peuvent se perdre de vue l'une l'autre : la théorie s'élabore grâce aux mesures, elle est une activité mentale inspirée par les faits observés. Un bon théoricien n'est pas « perdu dans des abstractions » comme le veut l'image populaire. Dans l'autre sens, l'expérimentateur a besoin de la théorie pour savoir quoi mesurer, parmi l'infinité de phénomènes mesurables.

C'est dans ce va-et-vient, obéissant à des règles plus ou moins explicites (calcul, préci-



sion, honnêteté, causalité) que réside la « démarche scientifique », une façon rationnelle et originale d'interroger la Nature, qui possède la particularité de faire des prédictions quantitatives.

Pour les trois professeurs de science que nous avons rencontrés, c'est en cela, et non dans l'apprentissage de l'accumulation des faits, que réside un enseignement menant à une véritable culture scientifique. Curiosité, démarche scientifique, humilité, persévérance, sont les maîtres mots pour ces universitaires également impliqués dans la vulgarisation.

Apprendre la science, non pas en apprenant des faits, mais en pratiquant l'activité de recherche, c'est l'idée qui a guidé Jean-Julien Aucouturier dans son défi un peu fou. Cet enseignant en premier cycle dans une université américaine a proposé à ses étudiants d'écrire, en trois mois, des articles dans des revues scientifiques internationales. Il nous relate cette expérience originale, riche d'enseignement, pour lui comme pour ses étudiants.

Pour la philosophe Isabelle Stengers, un milieu d'amateurs de science est indispensable pour « civiliser » la science, car

il pourra, par ses exigences, amener les scientifiques à un rapport intelligent avec le public. Quel type d'enseignement cela impliquerait-il ? Qui sont ces amateurs et comment contribueraient-ils à la prévision des conséquences des avancées techniques ? Nous lui avons posé ces questions.

Crème pour la peau radioactive, sources d'énergie propres pour l'avenir, cerveau des femmes différent de celui des hommes, etc. Face à l'avalanche quotidienne de résultats technico-scientifiques souvent contradictoires, bien souvent invérifiables, que peut le citoyen moyen ? Quelques pistes pour une culture scientifique, pour chercher, comme le dit justement Isabelle Stengers, « cette voie étroite de l'amateur : s'intéresser aux sciences, sans pour autant s'en laisser conter par leur autorité ».

“ La théorie et l'expérience ne peuvent se perdre de vue l'une l'autre. ”

« Enseigner la démarche scientifique, non les faits »

Quelles pistes pour l'enseignement et la vulgarisation des sciences ? Comment la formation primaire et secondaire peut-elle contribuer à la culture scientifique du citoyen ? Nous avons posé ces questions à trois scientifiques impliqués dans la transmission de leurs connaissances ... et de leur passion.

Pasquale Nardone est physicien à l'Université Libre de Bruxelles. Chercheur, il enseigne, donne des conférences et s'implique en vulgarisation. Il s'investit dans l'enseignement en formant de futurs instituteurs et professeurs.

Christian Vandercammen, enseignant en sciences, est impliqué dans les Jeunesses Scientifiques depuis 1972. Il y a développé des thématiques autour du loisir scientifique. Il exerce à l'EPFC, une école de promotion sociale qui s'occupe en particulier d'adultes qui ne possèdent pas de diplôme de secondaire.

Gérard Cobut, ancien enseignant dans le secondaire, est détaché depuis 1987 au Muséum des Sciences Naturelles. Son travail consiste à concevoir des expositions. Il est également à l'origine du *bus des sciences* dont nous reparlerons, et impliqué dans l'Olympiade de biologie.

Éduquer : Faut-il enseigner la démarche scientifique plutôt que les faits scientifiques ?

P.N. : Oui. À chaque génération se produit une accumulation de connaissances qui dépasse tout ce qui a été acquis auparavant. Les élèves, dont la majorité ne fera pourtant pas de sciences, se retrouvent face à une énorme quantité de faits scientifiques qui double tous les trente ans. L'enseignement ne doit donc pas passer par un enseignement des faits, mais par l'enseignement d'une démarche universelle qui transcende tous les phénomènes.

Voici une anecdote. En France, on a posé cette question à des enfants : « À quelle température l'eau bout-elle ? ». « 100 degrés » est considéré comme la bonne réponse, tout autre nombre donne une note de zéro. On observe alors que certains enfants répondent 98, ou 99, et que ces enfants viennent tous de la même

classe, dans laquelle ils avaient fait l'expérience avec un thermomètre, deux ans et demi auparavant ! Cela signifie que l'expérimentation de ces enfants permet la mémorisation d'une valeur sur une durée extraordinairement longue ! La question était stupide, la réponse était bonne.

G.C. : Le Muséum a lancé, il y a quatre ans, le « camion des sciences », XperiLAB.be. Que mettre dans ce camion ? La réponse s'est imposée facilement. Nous n'enseignons pas des matières, nous permettons aux enfants de découvrir des processus qui font partie de la méthode scientifique. Les enfants exercent leur curiosité, sont mis devant des choses qui peuvent les étonner, appliquent des protocoles, posent des hypothèses, font des expériences. Puis ils racontent aux autres ce qu'ils ont expérimenté. Montrer des processus, initier la démarche scientifique, ça marche !



P.N. : J'adore l'histoire des 3000 enfants de 150 classes, en Angleterre, qui ont testé les toasts à la confiture. On les fait tomber de la table, ils retombent côté confiture. Ces enfants ont réfléchi aux paramètres et les ont testés par l'expérience. Est-ce le poids du toast, la quantité de confiture ? Jusqu'à ce qu'ils découvrent que le paramètre pertinent, c'est la hauteur de la table ! Toutes les tables ont la même hauteur !

G.C. : Un souci vient peut-être du primaire, où on apprend des choses par cœur. Chez le petit enfant apparaît une sorte d'adoration de la formule. Cela persiste jusqu'au niveau universitaire. Ce n'est pas cela, la science !

À propos d'expérimentation, aux olympiades de biologie, on s'aperçoit que la plupart des élèves, la crème de la crème donc, n'ont jamais vu un microscope ! De même en physique et chimie. Dans les programmes officiels de la Belgique francophone, il n'y a pas d'heures de labo.

Éduquer : Christian Vandercammen, à propos de l'expérimentation ?

C.V. : Avec les Jeunesses Scientifiques, nous organisons l'Exposcience. Il s'agit d'encadrer des jeunes dans des projets expérimentaux où une question concrète est posée. Par exemple : je veux fabriquer un appareil me donnant le taux d'humidité dans cette pièce. Deux résultats sont enregistrés. Quel est celui que je vais accepter ? 81 % ou 90 % ? Comment faire pour vérifier le résultat de mon expérimentation ? Dois-je faire

des mathématiques ? De l'expérimentation ?

Dans cet exemple, une toute autre démarche, importante, intervient : la modélisation. Modéliser un problème exige une étape au-delà des simples observation et expérimentation.

Vouloir que les sciences soient tout à fait ludiques est erroné. Vous savez comme moi que ce n'est pas tous les jours amusant. On passe parfois beaucoup de temps à des calculs difficiles. Il faut de la persévérance. Il s'agit là d'un message important à délivrer. Ce sont des valeurs qu'on doit redévelopper et transmettre.

Éduquer : L'activité scientifique implique donc une certaine humilité ?

P.N. : En effet. Tout ne peut pas être mesuré. Aucun appareil ne mesure le bonheur, la souffrance, la jouissance. Et on ne voit cette limite de la science que si on a déjà essayé d'effectuer des mesures ! On accepte une part d'irrationalité. Ce qui permet d'introduire l'humain ! Lorsqu'on prend une décision, on dit : « Je ne sais pas si ça fait du bien ou du mal. Je ne sais pas d'un point de vue scientifique, parce qu'il y a des objets non mesurables, et pourtant je vais prendre une décision. » L'humain est là.

Éduquer : Que pensez-vous de l'enseignement des mathématiques ?

P.N. : C'est un phénomène relativement récent dans l'histoire de l'enseignement : on fait croire au public que l'intelligence - qu'on ne sait pas mesurer - est liée aux mathéma-

tiques ! Mais ce n'est pas être malin que de savoir tracer une parabole !

Il faut utiliser des visualisations, comme Freinet : un chiffre n'est pas un chiffre, c'est un nombre de noix, c'est une couleur. Bien sûr, certains ne feront jamais le saut dans l'abstraction. Mais ce n'est pas grave, ils seront de bons calculateurs, pragmatiques.

C.V. : Pour moi, l'intérêt des mathématiques dans l'enseignement réside dans la résolution de problèmes qui demandent beaucoup de persévérance. J'essaie d'inculquer cela à mes élèves, souvent très marginaux. Je les sollicite avec des problèmes pas très compliqués, mais très stimulants pour l'esprit. Quand ils parviennent à une solution, je vois chez eux l'expression d'une grande satisfaction. C'est magnifique. Cela redonne à l'étudiant une estime de soi.

Bien sûr, d'autres activités demandent également de la persévérance. Mais les mathématiques ne requièrent pas de matériel. Et elles rassurent, car la réponse, une fois trouvée, demeure éternellement vraie.

Éduquer : Vous avez une longue expérience de l'enseignement. Qu'en retirez-vous ?

G.C. : Quand on est trop enfoncé dans une matière que l'on maîtrise parfaitement, on n'a plus à fournir d'effort de redécouverte, et on perd ses élèves. En exagérant à peine : il faudrait confier l'enseignement à des gens qui ne sont pas spécialistes de la matière ! J'ai connu des collègues chimistes qui se sont mis à la biologie par nécessité de

leur emploi du temps, qui sont devenus d'excellents professeurs, sachant mener leurs élèves de façon plus intelligente, plus subtile, que beaucoup de biologistes diplômés.

P.N. : Le professeur devrait être un accompagnateur, pas *celui qui sait*, car seule la Nature a le savoir ! Le « professeur expert » a oublié la difficulté. Quand il explique deux fois de la même façon et que des élèves n'ont pas compris, il conclut « Ils sont imbéciles », et les parents acceptent. Aux USA, où ils paient le minerval 80 000 dollars, le professeur est renvoyé si l'élève ne comprend pas. Chez nous, c'est l'élève qui est renvoyé. C'est incroyable !

Éduquer : Quelles différences y a-t-il entre vulgarisation et enseignement ?

C.V. : En enseignement, nous devons suivre un *programme*. Par opposition, par exemple, à notre projet « Exoscience » où l'on fait tout ce qu'on veut. Nous rassemblons des travaux développés par des jeunes pendant un ou deux ans avec l'aide d'un professeur. Chacun de ces travaux aboutit à une présentation de projet scientifique, apprécié par les visiteurs et par les membres du jury. C'est très différent de l'enseignement habituel.

P.N. : Dans l'enseignement, on travaille dans une structure, avec des tranches d'âge précises. Les étudiants suivent un parcours. En vulgarisation, on s'adresse à des inconnus. On ne sait pas qui écoute, qui lit. On doit attirer par des titres accrocheurs : « Le sexe chez les animaux », par exemple. Vulgarisation et enseignement sont deux discours très différents.

De plus, en vulgarisation, il n'y a pas que le contenu. Je peux communiquer au moins mon enthousiasme. Supposons que le public n'a pas compris, mais a ressenti une forme de volonté, de passion. C'est déjà beaucoup !

Éduquer : Quel serait le but d'une bonne vulgarisation ?

G.C. : Au Muséum, nous devons stimuler la curiosité et l'utiliser pour permettre aux gens d'aller eux-mêmes découvrir un certain nombre de sujets, de poser des hypothèses,

d'imaginer les réponses par eux-mêmes. C'est une forme de démarche scientifique.

À propos de lieux de vulgarisation, écoutez la différence entre les noms de ces deux institutions : à Liège on peut visiter *L'embarcadère du savoir*. À Paris, il existe un vieil endroit merveilleux, le *Palais de la découverte*. Entendez-vous la différence de nom ? D'un côté LE SAVOIR. De l'autre côté, le plaisir de la découverte !

Éduquer : D'après Condorcet, penseur des Lumières, l'instruction permet au citoyen de maîtriser un minimum de savoirs pour éviter la domination par autrui. En 2014, quel bagage minimum en science permet d'éviter « la domination par autrui » ?

P.N. : Je ne considère pas les sciences en soi comme si importantes. Il faudrait plutôt insister sur le droit, l'économie, la psychologie, les sciences sociales, l'absence totale de cours de religion. Le vrai apprentissage intéressant qui peut sortir d'un cours de science pour ce qui est de la domination par autrui, c'est lorsque l'adolescent dit : « Montrez-moi que ce que vous dites est vrai. » Si un étudiant dit ça, j'aurai réussi.

Éduquer : Christian Vandercammen, Gérard Cobut, que doit-il rester du cours de sciences d'un futur citoyen ?

C.V. : Ma position fondamentale, ce que je veux transmettre, c'est : je suis confronté à un problème, comment vais-je le résoudre ? De quelles connaissances vais-je avoir besoin, quels moyens mettre en œuvre, comment utiliser ma créativité ?

G.C. : Il doit rester une démarche, bien sûr, et une désacralisation. Que l'élève ait quitté l'idée simple que les scientifiques « savent », et que leurs réponses aux journalistes sont des vérités d'ordre quasi-religieux. Il doit également rester la modestie dont parlait Pasquale, avoir compris que tout n'est pas toujours si simple. On retient également une empathie, liée bien sûr à la relation personnelle qu'un élève peut avoir avec certains enseignants. C'est une chose relativement peu scientifique ...

C.V. : ... mais ô combien réelle ...

G.C. : ... et capitale.

C.V. : On arrive à un renversement. Les sciences, qui se veulent objectives, amènent, dans le domaine de l'enseignement des sciences, toute une série de problématiques subjectives, avec le lien professeur-élève.

G.C. : Parce que nous sommes des humains, qui travaillons avec des humains.

“ Modéliser un problème exige une étape au-delà des simples observation et expérimentation. ”

Acteur de la science, dès la première année d'université

Jean-Julien Aucouturier fait part d'une expérience pédagogique peu commune : estimant que le meilleur moyen d'enseigner la science est de montrer comment elle se fabrique, il propose à ses étudiants de première année d'université de co-écrire des articles scientifiques pour des revues réputées de psychologie expérimentale. Une idée un peu folle qui s'avèrera féconde.

Aujourd'hui chercheur au Centre National de la Recherche Scientifique (France), j'ai eu la chance il y a quelques années d'avoir la liberté de construire un cours de science de première année d'université, quasiment « comme bon me semblait »¹. Je venais d'être nommé professeur assistant dans une de ces universités américaines cherchant à se développer comme franchise à l'étranger : dans mon cas, au Japon. J'étais le seul scientifique, ou presque, sur un campus tokyoïte d'une centaine d'enseignants-chercheurs et d'un millier d'étudiants anglophones, avec la vocation de mettre en place un tronc commun scientifique pour des étudiants qui se destinaient plutôt à des carrières artistiques ou commerciales. Ce cadre institutionnel laissait beaucoup de liberté : nous étions loin des yeux de l'administration centrale de l'université, et la formation scientifique n'était pas la priorité de l'administration du campus. Mais elle n'était pas non plus celle des étudiants : j'eus vite fait

l'expérience que les traditionnels cours magistraux ne leur apportaient rien du tout.

Il fallait faire différemment. Avec un peu d'appréhension, j'ai proposé un jour à dix étudiants de première année de profiter d'un cours de trois mois pour concevoir, mener et publier chacun une expérience scientifique dans une revue internationale à comité de lecture. Dix étudiants, trois mois, dix articles ; l'équivalent de la production annuelle de tout le corps professoral du campus. Il y eut un moment d'incompréhension, puis un éclat de rire. La boîte de Pandora était ouverte.

La voix et ses émotions

Il fallait, bien entendu, de la méthode dans cette folie. Afin de gagner du temps, nous entreprîmes de trouver des idées d'expériences qui soient toutes l'application d'une même technique (sur laquelle je travaillais à l'époque) permettant de transformer le son d'un enregistrement de voix pour la rendre plus expressive. Cet appareil prenait la forme d'un boîtier tel qu'on en

trouve dans les studios de musique, et d'une paire de câbles connectés à un ordinateur. D'un côté entraient la voix neutre telle qu'enregistrée, de l'autre en sortait une voix subtilement mais distinctement plus joyeuse, plus triste ou plus anxieuse que l'originale. Il nous apparut vite qu'il s'agissait d'un outil expérimental intéressant, permettant de contrôler le contenu émotionnel d'un message vocal, et d'en tester l'influence sur l'auditeur : est-on plus enclin à croire quelqu'un de gai ou de triste ? Voterait-on plus volontiers pour un président confiant ou un président légèrement anxieux ?

En appliquant la même méthode à une variété de situations sociales, il y avait là matière à dériver un grand nombre d'expériences de psychologie cognitive, s'inscrivant dans un contexte théorique bien balisé : l'influence des émotions sur la prise de décision². La technologie nous offrait même la coquetterie de l'originalité, car la plupart des travaux déjà menés sur le sujet utilisaient des voix enregistrées



par des acteurs, à qui l'on demandait de singer les émotions étudiées. Cette méthode étant depuis longtemps critiquée pour son manque de rigueur, nous apporterions une solution nouvelle à ce point faible.

Pour autant que l'idée de départ fût bonne, on pouvait certainement douter que ces étudiants de première année, sans formation scientifique, sans aucune expérience de la recherche, sauraient la mener à bien. C'était presque pour moi la véritable question expérimentale du projet : y parviendraient-ils, et comment ? Je pris le parti de ne pas leur imposer le mode de fonctionnement traditionnel du laboratoire de recherche ; le résultat, on s'en doute, fut peu orthodoxe. En voici quelques exemples.

La recherche « professionnelle » fonctionne de façon très structurée : au sein d'un labo-

ratoire, il n'est pas rare que chaque équipe travaille à des expériences différentes en ignorant celles des collègues. Dans un contexte de réduction de postes et d'évaluation quantitative de la production scientifique, il vaut mieux passer son temps à faire aboutir ses propres travaux que ceux des voisins de paillasse. Forcés de travailler tous sur des expériences parallèles, mes étudiants, au contraire, n'hésitaient pas à mutualiser leurs efforts, se donnant des morceaux de bibliographie pour leur articles (« C'est pas du plagiat, Monsieur, la revue *Psychological Science* autorise ses auteurs à réutiliser jusqu'à 15% de texte d'articles précédents. »), se prêtant des sujets expérimentaux (« Si on ramène dix amis Facebook chacun, ça fait 100 sujets expérimentaux pour tout le monde. ») ou servant à tour de rôle de cobaye pour évaluer les prototypes des collègues (« Moi aussi j'avais écrit

mes instructions comme ça, mais quand je l'ai testé sur Radley, il m'a dit qu'il ne comprenait pas, alors j'ai changé comme ça, regarde... »).

Un brainwalking fructueux

Cela semblera difficile à croire : en quinze ans de vie de chercheur, je n'ai été amené à participer à un *brainstorming* qu'une seule fois. Devenue tellement spécialisée, la production d'idées en recherche est souvent individuelle et rarement formalisée. Pour mes étudiants en revanche, apprentis designers ou commerciaux, le recours au « remue-méninge » était quasi systématique.

Pour trouver les idées d'expériences au début du projet, j'expérimentai, par exemple, avec la technique du « brainwalking » (qu'on pourrait traduire par la « ronde des idées ») : les étudiants se succèdent à tour

de rôle devant une série de dix panneaux, où ils écrivent une idée en réaction aux idées déjà écrites sur le panneau par leurs prédécesseurs. En 30 minutes, à dix, nous générâmes 100 idées d'expériences. Certaines, meilleures que d'autres, devinrent l'expérience finale d'un étudiant, mais leur propriété intellectuelle, collective, était impossible à attribuer. Le groupe, et moi avec, apprenait en faisant. Nous trouvions nos réponses, mais encore mieux, nous trouvions comment trouver nos réponses. Un étudiant, par exemple, avait travaillé comme régulateur téléphonique au 911 (les urgences médicales américaines) et eut l'idée d'utiliser la transformation de voix pour contrôler les situations téléphoniques trop émotives où les régulateurs faisaient souvent des erreurs. Panneau après panneau, l'étudiant suivit d'autres courants d'idées pour arriver à ce qui allait



devenir son expérience finale : tester l'influence de la voix sur la crédibilité de dépêches radio. Cette idée était complètement étrangère à son point de départ qui, grâce à l'apport d'autres étudiants, avait évolué vers la notion de gestion de risque (contre le terrorisme, les suicides, etc.) et finit par une suggestion de lecture, un roman sur un avocat capable de contrôler le son de sa voix pour améliorer son éloquence. Le jour suivant, un autre étudiant vint en classe avec une idée parfaitement aboutie d'expérience sur les avocats.

Jour après jour, je vis les projets avancer, désespérants de naïveté au début, à peine crédibles au bout de quelques semaines, puis, peu à peu, intéressants, corrects enfin. Au bout de trois mois, contre toute attente, nous avions réalisé neuf expériences, recueilli des données sur plus de 300 sujets expérimentaux, écrits et sou-

mis cinq articles à des revues de psychologie de fort bon niveau. Trois seront vraisemblablement publiés : l'un montrant que les étudiants en droit sont plus sensibles aux émotions dans la voix des avocats que les étudiants d'autres domaines ; un autre montrant qu'on peut améliorer la satisfaction des utilisateurs d'un centre téléphonique de relation-client en manipulant la voix des opérateurs ; le troisième, que le fait de faire passer une expérience avec un ton de voix joyeux ou triste peut influencer les résultats de cette expérience.

Mais qu'ont-ils donc appris, ces apprentis chercheurs ? N'auraient-ils pas mieux bénéficié d'un véritable enseignement scientifique, plutôt que de ce dilettantisme un brin démagogique ? Je ne pense pas. Premièrement, J'estime qu'on est jamais plus humble qu'en faisant. C'est comme cela qu'on mesure la valeur d'un vrai cadre théorique de départ, de la disponibilité d'outils validés et reconnus, du travail collectif de toute une communauté qui nous précède et rend possible ce que l'on fait. Deuxièmement, on n'apprend jamais mieux que dans l'enthousiasme, et je me souviendrai toujours du regard dans les yeux de ce groupe quand nous réalisaîmes, à mi-parcours, que nous allions peut-être *vraiment* parvenir à faire ce que nous avions annoncé. Finalement, cette expérience leur aura permis de comprendre, par l'action, comment la science se fait aujourd'hui, de remettre en question ses codes et ses usages, et même d'en être acteurs.

1. Temple University Japan Campus (www.tuj.ac.jp). Cours: NMIC4030 Sound and Artificial Intelligence, 30 Août 2010 - 8 Décembre 2010.
2. Nisbett, R. E., & Wilson, T. D. (1977). The halo effect: Evidence for unconscious alteration of judgments. *Journal of Personality and Social Psychology*, 35(4), 250-256.

Apprenez à vous étonner!

Chimiste de formation, Isabelle Stengers est philosophe des sciences. Dans son dernier livre¹, elle montre à quel point la société manque d'un milieu d'amateurs de science, c'est-à-dire de connaisseurs suffisamment exigeants et critiques pour stimuler les chercheurs, dialoguer avec eux et instaurer un rapport intelligent entre professionnels et profanes. Qui seraient ces amateurs? Quel genre d'enseignement cela impliquerait-il? Quel rôle joueraient-ils vis-à-vis de la responsabilité du scientifique? Entretien avec Isabelle Stengers.

Éduquer: D'après vous, la science a besoin d'un milieu d'amateurs, de connaisseurs. Qui sont-ils?

I.S.: Disons d'abord qu'un scientifique ne peut jamais être qu'amateur pour d'autres domaines que le sien. Il l'est s'il possède une culture qui lui permet, si ça l'intéresse, d'interroger un autre domaine, d'apprécier ce qui est proposé, mais aussi de ne pas se laisser impressionner par la propagande et le bluff éventuel.

Éduquer: Ces amateurs peuvent également être des paysans, des poètes, des gens concernés par un projet scientifique ou technique?

I.S.: Oui, ce qui compte est que les amateurs ne tiennent ni le rôle de l'ignorant demandant qu'on lui explique, ni celui de rival. Ils savent apprécier mais ils ne s'en laissent pas conter. Ils

comprennent ce qui intéresse les spécialistes d'un champ scientifique, mais ont leurs propres questions, leurs propres exigences. Pour eux, d'autres choses importent. Le début de l'amatorat, c'est apprendre à s'adresser à quelqu'un en demandant «Qu'est-ce qui importe pour vous?». C'est la question civilisée par excellence.

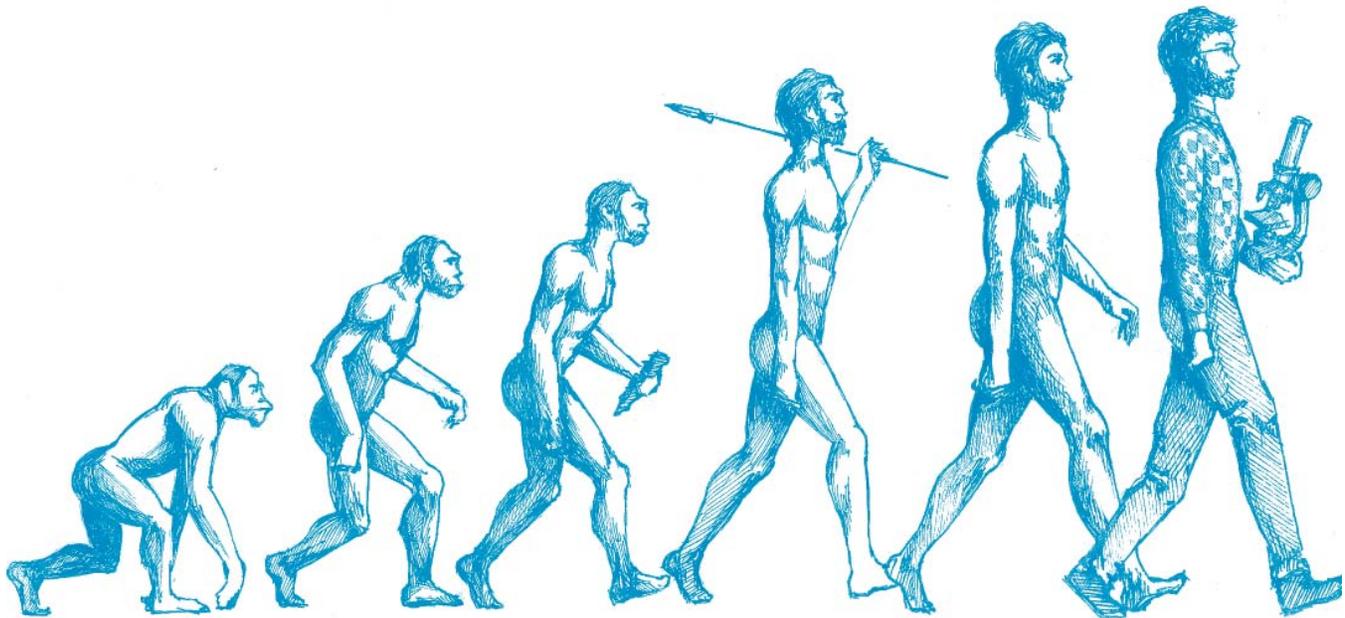
Et de même, dans l'autre sens: si les scientifiques s'adressaient aux paysans en s'intéressant à ce qui importe pour eux, chacun pourrait alors situer l'autre et se situer soi-même. C'est ce que j'entends par «savoirs situés». La question de savoir qui est objectif, qui est neutre, qui est rationnel, ne se poserait plus.

Cette habitude de se demander ce qui importe pour l'autre pourrait être prise à l'école dès le secondaire, et ce travail de médiateur de culture pourrait

être celui des professeurs de sciences.

Éduquer: Quel type d'enseignement pourrait favoriser ce milieu d'amateurs?

I.S.: «Quel type de jeunes est attiré par des études en sciences dures?», voilà la question cruciale de l'enseignement. Si la science est présentée comme «ce qui donne des réponses stables remplaçant les choses fausses qu'on croyait auparavant», on attire ceux qui ont besoin de quelque chose d'indiscutable, qui détestent négocier, parler, «s'intéresser à». Les autres diront: «Ce n'est pas pour nous.» On sélectionne donc les futurs scientifiques par l'image qu'on donne des sciences: une connaissance faite pour inspirer le respect plus que la confiance en soi. Cela ne favorise pas, au contraire, cette envie d'aller plus loin qui caractérise l'amateur.



Éduquer : À propos d'enseignement, vous dites² : « La vraie Histoire des Sciences, ce sont des aventures, une collection d'aventures inédites et passionnantes. Je souhaiterais que les enseignants racontent ces aventures à leurs élèves, plutôt que de leur faire parcourir à bride abattue quatre siècles de physique et de chimie. » Voulez-vous dire que l'histoire des sciences est plus intéressante que les lois et les principes ?

I.S. : Au lieu d'enseigner les équations physiques et chimiques comme une sorte de patrimoine momifié, il me semble plus intéressant de montrer aux élèves, par le biais de certaines belles aventures scientifiques, qu'il est *étonnant* que l'on sache certaines choses, et qu'il ne faut pas s'attendre à ce que l'on sache *tout*.

Prenons par exemple la question de Galilée, la question fondatrice de la physique moderne : « Un cavalier au galop laisse tomber une pomme, où tombe-t-elle ? En arrière du cavalier ou le long de sa botte ? »

La plupart des étudiants, comme les Grecs anciens, disent : « en arrière du cheval ».

Dans le train, laissez tomber un stylo, où tombe-t-il ? À vos pieds ! *Apprenez à vous étonner*. N'apprenez pas que vous auriez pu le déduire tout seul ! Le stylo tombe à vos pieds, voilà un événement, une nouveauté dans l'imagination. Une nouveauté énorme ! Prenons le temps de *goûter* ceci ! Prenons le temps, sans parler d'équations, de dire avec les élèves : « *On en est arrivé à pouvoir penser autre chose.* »

Éduquer : Vous avez eu une expérience d'enseignement à de futurs scientifiques qui vous a inspirée...

I.S. : Nous les faisons réfléchir sur des controverses socio-politico-techniques où les sciences jouent un rôle mais doivent rencontrer d'autres protagonistes, pour qui la situation importe autrement. Par exemple, les conséquences de l'introduction des OGM dans l'agriculture. Les étudiants réalisaient eux-mêmes les recherches, notamment sur Internet. Ils ont découvert qu'une situation concrète est définie par une multiplicité de faits (un fait peut toujours en cacher un autre ou beaucoup d'autres) communiquant avec une multiplicité de préoccupations (face au rendement, il y a la dépendance des agriculteurs aux engrais et pesticides, la mise sous brevet, l'apparition de mauvaises herbes résistantes aux pesticides, la perte de biodiversité etc.). Ils ont appris que dans de telles situations, aucun fait n'est capable de faire taire ce qui importait aux autres. Ce cours créait un lien entre des savoirs et des situations ouvertes, faisait communiquer science et esprit civique.

Éduquer : Cela n'existe plus ?

I.S. : Ces cours « de culture générale » sont créés puis supprimés l'année suivante, ils ne sont pas jugés très importants.

Éduquer : Pour revenir aux chercheurs : ont-ils peur de perdre leur crédibilité s'ils disent « peut-être » ou « je ne sais pas » ?

I.S. : Si les scientifiques acceptaient que ce milieu d'amateurs est capable de

comprendre qu'un savoir peut en cacher un autre, qu'une situation concrète (par exemple, « la faim dans le monde ») peut s'aborder de différents points de vue sans qu'il faille définir quelle est LA bonne approche (« les OGM ») ; s'ils devaient se méfier des exigences et des critiques de ce milieu d'amateurs, alors eux-mêmes apprendraient à être plus intelligents, c'est-à-dire à réfléchir davantage à ce qu'ils font. Il faut que les scientifiques puissent avoir confiance dans le fait qu'en produisant une connaissance située, relative aux questions qu'ils savent poser, ils ne se disqualifieront pas aux yeux du public.

Beaucoup de sciences ont, dans leur manière de se penser, l'idée que l'esprit scientifique se définit en opposition avec l'opinion. La distance entre la science et le commun des mortels est sans cesse creusée, rigidifiée. Faire partager les doutes et les difficultés, c'est quelque chose qui demande de la confiance ; et qui demande non pas que tout le monde s'intéresse aux sciences, mais que ce milieu d'amateurs existe.

Éduquer : Que pensez-vous du problème de la responsabilité du scientifique vis-à-vis des conséquences de ses productions ?

I.S. : Je lutte contre l'idée que le scientifique doive seul prendre la responsabilité de décider ce qui est bon ou mauvais, et s'en porter garant. Les conséquences multiples d'une contribution scientifique à une situation concrète relèvent de l'intelligence collective, de la confrontation entre tous ceux qui peuvent imaginer des conséquences que le scientifique imagine peu ou mal.



Isabelle Stengers

Le scientifique que j'appelle de mes vœux dirait : « Ce que je propose ne peut être dit rationnel et fiable que si tous ceux qui sont activement concernés par cette situation ont, eux aussi, le droit à une parole légitime et qui compte. » L'idée d'une innovation qui n'a pas été mise en question(s) par ceux qu'elle concerne doit l'inquiéter. C'est ce que j'appelle civiliser la science.

Éduquer : Pourquoi est-il urgent de civiliser les sciences ?

I.S. : Le XXI^e siècle va être fort agité, et les scientifiques seront impliqués dans cette agitation. Pourront-ils faire des propositions pratiques pertinentes pour y faire face ? Nous avons besoin de scientifiques civilisés pour contribuer de manière non-catastrophique à ce qui nous attend.

La manière dont les sciences se pensent contre l'opinion représente un désastre politique et culturel. Aujourd'hui, cela devient vraiment dangereux, car on ne peut plus faire confiance au progrès habituel des technosciences, qui ont abouti à un mode de développement catastrophiquement non durable. Nous devons

résister à ce modèle de progrès, avec toutes les mauvaises habitudes qu'il nous a données. On peut imaginer une autre science.

Éduquer : S'agit-il de guérir la science du scientisme, c'est-à-dire de l'idée de la science résolvant tous les problèmes de l'humanité ?

I.S. : Il faut la guérir et il faut l'aguerrir, la rendre capable de résister activement à ce qui est une vieille alliance entre les idées de Progrès, de développement industriel et d'Homme, à sortir de son ignorance. L'institution scientifique contient le ferment du scientisme, parce qu'elle oppose science et opinion, parce qu'elle fait le vide de tous les savoirs avec lesquels elle devrait travailler. Il faut une science curieuse des situations, et des savoirs qui peuplent ces situations. Il faut une science parmi d'autres savoirs, par exemple savoirs traditionnels de paysans, de guérisseurs, de civilisations menacées.

Éduquer : Vous vous adressez également aux activistes, c'est-à-dire les opposants à certaines avancées techniques (nucléaire, OGM, par exemple).

I.S. : Je leur dis ceci : « Ne prenez pas un scientifique pour l'incarnation de ce système que vous refusez, car vous l'encourageriez à vous considérer comme des fanatiques, sans dialogue possible. Essayez de produire des doutes et des hésitations de la part des scientifiques. »

Par exemple, la façon dont le dossier OGM a été mis sur la place publique a été un succès, car les activistes ne se sont pas fait enfermer dans le discours habituel dans ce type de contestation : « Tout est sûr, seuls les irrationnels refusent le progrès. » Des paysans, mais aussi des scientifiques (agronomes, spécialistes des écosystèmes), ont pu prendre la parole, avec le soutien des activistes. Il n'y a pas eu formation d'un monolithe scientifique opposé aux passions idéologiques de ses adversaires. Grâce aux activistes, l'agroécologie, c'est-à-dire une agronomie se proposant de travailler avec les paysans et leurs connaissances, commence à s'insinuer comme possibilité.

Je m'intéresse à la désagréation des blocs, de telle façon que tous ceux qui sont mobilisés trouvent une liberté de s'associer autrement, éventuellement conflictuelle.

Je suis une chimiste. Les deux outils de la chimie du XVIII^e siècle étaient l'eau et les acides, qui défont les « amalgames », chimiquement inertes. Il faut *désamalgamer* ce qui bloque les possibilités d'entrer en relation, de démultiplier l'imagination. Je lutte pour sortir de ces situations où chacun se rend bête et rend l'autre bête, chacun se présentant comme représentant de l'humanité. Je ne sais pas ce que je pense de l'humanité, mais je ne reconnais à personne le droit de parler au nom de l'humanité.

Éduquer : Ce que les Belges reprochent parfois aux Français !

I.S. : Oui, je suis une chimiste belge !

1. Une autre science est possible !

Manifeste pour un ralentissement des sciences, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond / La Découverte, 2013.

2. www.larecherche.fr/savoirs/entretien/isabelle-stengers-si-jour-sciences-devenaient-civilisees-01-09-2003-84953, consulté le 5 mai 2014.

“ Il faut une science curieuse des situations, et des savoirs qui peuplent ces situations. ”

Pour un esprit critique dans les domaines techniques et scientifiques

Les certitudes d'aujourd'hui font les controverses de demain, qui accoucheront de nouvelles certitudes après-demain. En sciences, les idées évoluent parfois très vite, et la validité d'un modèle est remise en cause par des expériences nouvelles. Comment le citoyen, dans une société saturée d'informations scientifiques et techniques, peut-il intégrer ces nouveautés ? De quoi faut-il se méfier ? Comment rester éveillé et critique, comment trouver un moyen terme entre les deux extrêmes (douter de tout ou tout croire) évoqués par le mathématicien Poincaré ?

« *Douter de tout ou tout croire, sont deux solutions également commodes, qui l'une et l'autre nous dispensent de réfléchir.* » Henri Poincaré

Du radium sur le visage

« Pour votre teint, utilisez la crème de beauté *Tho-radia* aux sels de radium. »¹ Nos parents ou grands-parents ont peut-être lu ces publicités dans les années 30, vantant les vertus de produits radioactifs alors parés de toutes les vertus médicinales.

En 2014, après Hiroshima, Tchernobyl et Fukushima, la connaissance des dangers liés à la radioactivité, même à petites doses, est partagée par une grande partie du public. On ne peut s'empêcher de sourire en pensant à nos aïeux si naïfs, qui se sont soigneusement appliqués du radium sur le visage. Nous devons pourtant nous interroger à propos de notre propre naïveté : quelles vérités pseudo-scientifiques prenons-nous pour argent comptant et qui feront sourire nos descendants dans 100 ans ?

Qui parle ?

La science ne produit pas de certitude, mais des consensus entre scientifiques, pour lesquels les résultats n'ont de

valeur que s'ils sont vérifiés par leurs pairs. Le public n'a pas d'autre choix que de croire les chercheurs quand ils s'accordent sur un consensus (« la température de surface du Soleil est de 6 000 degrés », « le boson de Higgs a été observé »). En revanche, il convient de se méfier des scientifiques qui s'expriment dans les médias sans avoir publié dans des revues scientifiques, en particulier ceux qui ont des liens avec l'industrie qu'ils défendent. Il est donc nécessaire de se demander qui parle, au nom de quoi, et qui rémunère la personne qui prend la parole.

Par exemple, beaucoup de publications des années 1950 aux années 1990 à propos des dégâts du tabac ont été écrites par des scientifiques payés par les fabricants de cigarettes américains, notamment des physiciens n'ayant jamais fait de recherches en médecine.² Ces « marchands de doute », sans s'appuyer sur aucun travail sérieux, ont profité de ce que la recherche donne des probabilités et non des certitudes (« Il y



pluies acides, l'armement nucléaire ou le réchauffement climatique dû à l'homme.

Qui lit ?

Suivant une tradition héritée du XIX^e siècle et de sa science triomphante, nous attendons des sciences des réponses nettes, définitives et universelles. Nous voulons de la certitude, là où la science fournit des résultats à domaine de validité restreint, devenant faux en dehors d'un contexte bien précis.

Ainsi - pour donner un exemple amusant de mythe scientifique -, bien que les nuages s'enroulent dans le sens anti-horaire (contraire aux aiguilles d'une montre) à l'Hémisphère nord et dans le sens horaire côté Sud, le tourbillon du lavabo qui se vide ne suit pas la même loi.³ Ce que disent les lois de la mécanique sur le sens de rotation des tourbillons sur Terre n'est valide que pour de très grosses échelles.

Apprend-on quelque chose à l'école sur la fragilité d'un résultat scientifique, sur les limitations de sa portée ? On peut considérer comme une faille dans la culture scientifique générale qu'une majorité de la popula-

tion conserve cette image d'une science toute-puissante et universelle, produisant des résultats nets, solides et généraux.

Une autre forme de cette croyance, également héritée du XIX^e siècle, favorise la diffusion des mythes : « La science sera capable de fournir des résultats qui sauvent l'humanité des problèmes actuels. » La science bienfaitrice exploiterait la Nature pour servir le bien public. Cette position, le scientisme, nous conduit à espérer des solutions aux problèmes de société actuels, et nous rend particulièrement vulnérables face au « bluff technologique », comme le nommait le philosophe Jacques Ellul.⁴

Par exemple, la voiture à hydrogène est présentée comme une solution non-polluante et durable au problème de l'énergie.⁵ La combustion de l'hydrogène (très abondant puisque présent dans l'eau) ne rejetant pas de polluant, voici une réserve quasi inépuisable d'énergie propre !

Mais on passe souvent sous silence un problème de taille : l'extraction de l'hydrogène de l'eau demande une source d'énergie comme, par exemple, une cen-

trale électrique. Le principe de conservation de l'énergie nous enseigne que la quantité d'énergie nécessaire pour extraire un gramme d'hydrogène est égale à la quantité d'énergie obtenue en brûlant ce même gramme ! L'hydrogène n'est tout simplement pas une source d'énergie, mais, au mieux, un moyen de déplacer la pollution.

Cet exemple montre bien comment l'espoir d'un progrès assuré par la science, espoir entretenu par les médias, certains scientifiques et responsables politiques, peut nous amener à croire des propositions grossièrement intenables. Le principe de la conservation de l'énergie, qui permet de déjouer le bluff de l'hydrogène, devrait faire partie de la culture générale. Il s'agit là d'un sujet passionnant qui pourrait être étudié à l'école, mettant en lien des faits scientifiques avec des thèmes de société actuels.

Un peu de logique

Quelles autres pistes pour une lecture critique de livre ou d'article de presse ? Méfions-nous des malhonnêtetés logiques et mathématiques, qu'un peu de réflexion permet de déjouer.



“ La science ne produit pas de certitude, mais des consensus entre scientifiques, pour lesquels les résultats n'ont de valeur que s'ils sont vérifiés par leurs pairs. Le public n'a pas d'autre choix que de croire les chercheurs quand ils s'accordent sur un consensus. ”

Une multitude de phénomènes quotidiens montrent la difficulté à distinguer la cause de l'effet. La dépression de cet ami trouve-t-elle son origine dans son état de célibat, ou bien sa tristesse a-t-elle pour effet de repousser les candidates à la rencontre amoureuse ? Il y a là matière à réfléchir ; mais il peut paraître étonnant qu'en recherche scientifique, l'identification des liens de cause à effet puisse également poser problème.

À titre d'exemple, examinons un sujet actuel : « Le cerveau des hommes et des femmes sont dissemblables, ce qui explique leurs performances intellectuelles différentes. » Cette thèse, popularisée par Barbara et Allan Pease⁶, présente une cause (« cerveaux différents ») et un effet (« hommes meilleurs en orientation, femmes douées dans le domaine des relations sociales »). Pourtant, pour d'autres auteurs⁷, la pratique de certaines activités intellectuelles (cause) produirait une modification du cerveau, dont l'extraordinaire plasticité autorise de nouvelles connexions neuronales tout au long de la vie (effet). Par exemple, on encourage les garçons vers des jeux - football, jeux en plein air - favorisant l'orientation. Il en résulte la modification des zones du cerveau « gérant » l'orientation. Les filles, éduquées pour bien parler et adopter des jeux plus calmes, vont développer plutôt les aires du langage.

Il faut donc se méfier des travaux présentant des caractéristiques innées (« il faut naître

avec un cerveau de matheux pour faire de la géométrie »), enfermant l'humain dans un déterminisme « scientifiquement prouvé ». Cet exemple montre bien comment une autre approche scientifique, retournant la cause et l'effet, conduit à une conclusion radicalement différente : « C'est en pratiquant la géométrie (et le football) qu'on acquiert un cerveau de matheux ! »

Malhonnêtetés mathématiques

On exagère à peine en disant qu'on peut facilement présenter des chiffres et des pourcentages de façon « à leur faire dire ce qu'on veut ». Les médias regorgent de telles manipulations, relayées par des journalistes manquant de culture mathématique.

Observons, par exemple, l'affirmation suivante : « L'augmentation de plus de 10% du revenu agricole pour 1995 ne manquera pas de susciter l'agacement d'autres catégories professionnelles. »⁸ Que signifie ce pourcentage ? Plusieurs scénarios peuvent être envisagés. On peut, en effet, conclure que les paysans se sont tous enrichis, ce que suggère le journaliste.

Mais il existe d'autres possibilités qui conduisent à une hausse de la moyenne. Par exemple, la majorité des revenus modestes reste stable (ou même, baisse), pendant qu'une poignée de riches s'est énormément enrichie. Autre possibilité encore, surprenante : la faillite (ou le décès) des agriculteurs les plus pauvres, qui sortent alors du

calcul de la moyenne ! Il ne reste donc que les plus riches dans la statistique, et la moyenne augmente, alors même qu'*aucun paysan ne s'est enrichi* ! Dans cette dernière interprétation, on voit que les autres catégories professionnelles n'ont pas de raison de se montrer jalouses...

Déjouer ce genre de malhonnêteté requiert une culture mathématique suffisante, de niveau secondaire. Décrypter ce type d'articles peut être une piste pour un enseignement des mathématiques plus vivant et pratique, d'utilité quotidienne.

En conclusion

De l'esprit critique pour s'interroger sur l'auteur du document, une culture scientifique relativement basique (mathématiques de niveau secondaire, un peu de sciences, connaissance de la méthode scientifique), de la méfiance envers nos attentes vis-à-vis de la science, du temps et de la disponibilité enfin, peuvent aider à décoder une grande partie de ce que les médias nous proposent concernant des innovations, des résultats, etc.

Cela représente tout de même beaucoup de travail pour un simple citoyen désireux de se faire une idée à propos de ce qu'il lit et voit, dans les conversations, etc. En réalité, il s'agit d'un travail impossible dès lors que l'on veut couvrir toutes les disciplines, du nucléaire à la neurologie, en passant par la chimie. D'où la nécessité d'un réseau de connaisseurs de différentes branches de la science. C'est la proposition d'Isabelle

Stengers : des amateurs exigeants capables de relayer les préoccupations du public et de critiquer les chercheurs.

1. Françoise Balibar, *Marie Curie*, éd. Découvertes Gallimard, p. 62.
2. Naomi Oreskes et Erik M. Conway, *Les marchands de doute*, éd. Le Pommier, Paris, 2012.
3. <http://planet-terre.ens-lyon.fr/planetterre/XML/db/planetterre/metadata/LOM-force-de-coriolis.xml>, consulté le 3 juin 2014.
4. Jacques Ellul, *Le bluff technologique*, éd. Hachette, Paris, 1988.
5. Par exemple, www.futura-sciences.com/magazines/environnement/infos/dico/d/developpement-durable-voiture-hydrogene-7277/, consulté le 1^{er} août 2014.
6. A. et B. Pease, *Pourquoi les hommes n'écourent jamais rien et pourquoi les femmes ne savent pas lire les cartes routières ?*
7. Catherine Vidal et Dorothee Benoit-Browaeys, *Cerveau, sexe et pouvoir*, éd. Belin, Collection Regards, Paris, 2005.
8. Exemple tiré de l'excellent livre consacré aux malhonnêtetés mathématiques : S Gasquet-More, *Plus vite que son nombre*, éd. du Seuil, Paris, 1999.

bordeaux

Hainaut Occidental

Atelier citoyen : « DéCoNotés »

Envie de communiquer par le chant ? Rejoignez notre atelier chant conduit par notre animateur Patrick Joniaux avec humour et convivialité.

Accessible à tout public adulte amateur et aux bénéficiaires du CPAS de Tournai

INFOS

Dates : les 9 et 23 octobre, 20 novembre, 4 et 18 décembre 2014 de 13h30 à 15h30 au séminaire de Choiseul - Rue des Sœurs de Charité - 7500 Tournai
Prix : gratuit

Atelier citoyen : « DéCoNotés »

Envie de communiquer par l'écriture ? Rejoignez notre atelier de création de chansons, issu de l'envie de la chorale « DéCoNotés » d'écrire des chansons, des textes, slams, etc. afin de nourrir leurs répertoires et spectacles.

Animatrice : Dorothee Fourez

INFOS

Dates : 16 octobre et 4 décembre 2014 de 13h30 à 15h30 au séminaire de Choiseul - Rue des Sœurs de Charité - 7500 Tournai
Prix : gratuit

Formation : Œnologie

Découvrir le vin par une approche à l'œnologie au travers des différentes régions viticoles. Formations de 3 séances avec une partie informative et une partie dégustative agrémentée de pain, charcuterie et/ou fromage. Thèmes abordés : Bordeaux (Saint Julien) - Espagne (Le Penedès) - La Touraine

INFOS

Dates : 4 novembre, 2 décembre 2014 à 19h30 (+/- 3h) au 13, Rue des Clairisses 7500 Tournai
Prix : 75 € pour les 3 séances. Possibilité d'effectuer des remplacements à la séance au prix de 25 € - Inscription obligatoire

Matinée citoyenne « Visite guidée du quartier Cathédrale »

Promenade commentée du quartier Cathédrale par Messieurs Thierry Lesplingart (Directeur général adjoint de la Ville de Tournai) et Michel-Amand Jacques (Historien).

La balade se terminera vers 11h30 à la Maison de la Laïcité à l'occasion du vernissage de l'exposition Art dans la Ville « Créat-Arts ».

INFOS

Date : samedi 11 octobre 2014 de 9h15 à 11h30 - accueil : 9h00 à l'Académie des Beaux-Arts - rue de l'Hôpital Notre-Dame, 14 - 7500 Tournai

Prix : gratuit

Café citoyen « Laïcité et

Enseignement : quels sont les enjeux ? »

INFOS

Date : jeudi 23 octobre 2014 à 19h au 13, Rue des Clairisses - Tournai
Intervenante : Barbara Mourin, adjointe à la Direction de Picardie Laïque

Prix : gratuit

Stage informatique « Initiation pour l'utilisation d'un PC portable »

Vous possédez un PC portable récent avec Windows 7 ou 8 ? Venez apprendre à le connaître, à le dompter... à l'approprier.

Session de 14 séances : 1^{re} partie (10 séances : apprentissage) et 2^e partie (4 séances : perfectionnement exercices).

INFOS

Planning : 1^{re} partie (10, 12, 17, 19 et 26/11 et les 03, 08, 10, 15, 17/12/2014), 2^e partie (08, 12, 15, 22/01/2015) de 16h à 18h au 13, Rue des Clairisses - Tournai

Prix : soit session complète : 120 € (clé USB fournie avec programmes accessoires gratuits et manuel de cours), soit 1^{re} partie (clé USB fournie avec programmes accessoires gratuits et manuel de cours) : 120 € - 2^e partie : 40 € - Inscription obligatoire

Animation : Repas à thème

« Saveurs italiennes »

Spécialités méditerranéennes de l'entrée au dessert.

INFOS

Date : samedi 22 novembre 2014 à 19h30 à la Cité Georges Point - Rue Paul Pastur - Tournai
Prix : 27 € (boissons non comprises), réservation obligatoire pour le 14 novembre

Renseignements et inscriptions :

LEEP de Tournai

Rue des Clairisses, 13 à 7500 Tournai
069/84.72.03

leep.tournai@gmail.com

Page Facebook : Laïcité Tournai

Mons - Borinage - Centre

« Des mots pour se dire, pour échanger et communiquer »

Pour améliorer votre expression orale et votre lecture à voix haute

INFOS

Dates : les jeudi 2, lundi 6 et jeudi 9 octobre de 9 à 12 h au CPAS de Mons - rue de Bouzanton n° 1 - 7000 Mons
Public : réservé aux bénéficiaires du C.P.A.S

Prix : gratuit

Samedi soir spectacle de chansons françaises « Trenet, poète immortel »

En collaboration avec le Centre culturel de Frameries. Le spectacle alterne les textes dits, chantés, et les « chorus » instrumentaux : violon-piano. Il dure un peu moins de 2h sans interruption.

INFOS

Date : le samedi 4 octobre 2014 à 20h à l'Académie de Musique - rue Curé Malengreau, 10, 7080 La Bouverie (Frameries)

Prix : 9 €, prix unique. Places limitées - Réservation indispensable. Paiement à la réservation.

Mercredi soir « Lectures - échanges » « Lectures équitables »

En collaboration avec le Centre culturel de Frameries, les Magasins du Monde-Oxfam et le Bookshop Oxfam de Mons. Présentation de livres - et brièvement leurs auteurs - proposés à la vente dans le magasin de livres de seconde main, lectures à voix haute d'extraits choisis. À l'issue des lectures, un moment informel d'échange et de découverte sera proposé autour des produits Oxfam provenant du commerce équitable.

INFOS

Dates : les mercredi 8 octobre et 3 décembre à 19h à la Maison Communale de la Mémoire et de la Création - Place d'Eugies, Chemin de l'Étang, 2 - 7080 Eugies (Frameries)
Prix : offrez au magasin deux livres en bon état - Réservation vivement souhaitée

Jeudi soir « Café citoyen » - La parole est à vous !

Une soirée pour débattre librement d'un sujet d'actualité. Une organisation en collaboration avec le Café Citoyen de Mons.

INFOS

Date: le jeudi 9 octobre à 19h à la Maison de Quartier « Les Bains Douches » - rue de Malplaquet, 12 - 7000 Mons

Prix: gratuit. Une collation vous est offerte, un petit bar sera ouvert. Ouvert à tous. Groupe limité à 30 personnes. Réservation vivement souhaitée.

Formation de week-end « Gestion émotionnelle du stress »

Approche de nos ressentis afin de mieux vivre notre quotidien et de « rayonner ». L'approche pratique demande une participation active de chaque participant. Prévoir une tenue « relax » permettant le mouvement et le repos : grosses chaussettes (ou chaussures légères), couverture ou plaid. Apporter une bouteille d'eau (plate), un tapis de sol. Apporter un pique-nique.

INFOS

Dates: le W-E des 11 et 12 octobre de 10 à 17h dans les locaux de l'asbl « Pourquoi pas Toi ? », boulevard Saintelette n° 7 - 7000 Mons

Prix: 54 € membres de la LEEP, étudiants, chômeurs, pensionnés. 63 € non membres - Places limitées à 12 personnes. Réservation indispensable. Paiement à la réservation.

Atelier le jeudi soir : « Écriture créatrice »

Expérience personnelle de créativité par l'écriture. Écrire pour communiquer, écrire pour s'exprimer. Librement. Ni jugement ni critique. D'abord écrire pour le plaisir d'écrire.

INFOS

Date: le jeudi 16 octobre de 18 à 20h dans la Maison de Quartier « Les Bains Douches », rue de Malplaquet n° 12 - 7000 Mons

Prix: (N.B. : 2 autres séances en novembre et décembre), 7 € pour une séance, 12 € pour deux séances, 15 € pour les trois séances. Ouvert à tous. Groupe limité à 14 personnes. Réservation indispensable. Paiement à la réservation.

Mardi soir « Lecture - échange » - repas compris

Une soirée « club de lecture » selon la philosophie de « Peuple et Culture ». « La femme coquelicot » de Noëlle Chatelet - Extraits choisis.

INFOS

Date: le mardi 21 octobre à 19h30 précises au « Salon des Lumières », rue du Miroir n° 23 - 7000 Mons

Prix: 18 € prix unique (repas, animation - prix hors boissons). Places limitées. Réservation indispensable. Paiement à la réservation. Ouvert à tous

Atelier/formation: « Je (ra)conte, pour moi et pour les autres... sans support papier »

Pour le désir et le plaisir de partager des histoires vécues, lues ou imaginées...

INFOS

Dates: les lundi 3, jeudi 6, lundi 10 et jeudi 13 novembre de 9 à 12h au CPAS de Mons. rue de Bouzanton n° 1 - 7000 Mons

Public: réservé aux bénéficiaires du C.P.A.S.

Lieu: Prix: gratuit

Mardi soir littérature et musique - avec repas

« Le travail et les métiers » en littérature et en chansons accompagnées à l'accordéon.

INFOS

Date: le mardi 25 novembre à 19h30 précises chez « Deli Sud » (spécialités de gourmandises italiennes), rue des Juifs n° 21 - 7000 Mons

Lieu: Prix: 16 € prix unique (plat consistant, dessert, animation, recueil de chansons - prix hors boissons)

Places limitées. Réservation indispensable. Paiement à la réservation. Ouvert à tous.

Atelier le jeudi soir : « Écriture créatrice »

Expérience personnelle de créativité par l'écriture. Écrire pour communiquer, écrire pour s'exprimer. Librement. Ni jugement ni critique. D'abord écrire pour le plaisir d'écrire.

INFOS

Date: le jeudi 20 novembre de 18 à 20h « Cheveux, barbes et moustaches » dans la Maison de Quartier « Les Bains Douches », rue de Malplaquet n° 12 - 7000 Mons

Prix: (N.B. : 2 autres séances en octobre et décembre) 7 € pour une séance, 12 € pour deux séances, 15 € pour les trois séances. Réservation indispensable. Paiement à la réservation. Ouvert à tous. Groupe limité à 14 personnes

Jeudi soir « Café citoyen » - La parole est à vous!

Une soirée pour débattre librement d'un sujet d'actualité. Une organisation en collaboration avec le Café Citoyen de Mons

INFOS

Date: le jeudi 27 novembre à 19h dans la Maison de Quartier « Les Bains Douches », rue de Malplaquet, 12 - 7000 Mons

Prix: gratuit. Réservation vivement souhaitée. Une collation vous est offerte, un petit bar sera ouvert. Groupe limité à 30 personnes. Ouvert à tous.

Formation de week-end « A la découverte de sa voix »

Découvrir « de l'intérieur » le fonctionnement de sa voix pour l'utiliser sans l'abîmer, en explorer les possibilités, lui donner du corps, autant pour la voix parlée que pour la voix chantée.

INFOS

Dates: le W-E des 29 et 30 novembre de 10 à 17h dans les locaux de l'asbl « Pourquoi pas Toi ? », boulevard Saintelette n° 7 - 7000 Mons

Prix: 44 € membres de la LEEP, étudiants, chômeurs, pensionnés. 53 € non membres. Groupe limité à 12 personnes. Ouvert à toute personne qui recherche une formation « ludique » au travail vocal. Porter une tenue confortable. Apporter une gourde ou une bouteille d'eau (plate) et un tapis de sol. Apporter un pique-nique. Réservation indispensable. Paiement à la réservation.

Mercredi soir « Lectures - échanges » « Lectures équitables »

En collaboration avec le Centre culturel de

Frameries, les Magasins du Monde-Oxfam et le Bookshop Oxfam de Mons. Présentation de livres - et brièvement leurs auteurs - proposés à la vente dans le magasin de livres de seconde main, lectures à voix haute d'extraits choisis. À l'issue des lectures, un moment informel d'échange et de découverte sera proposé autour des produits Oxfam provenant du commerce équitable.

INFOS

Date: le mercredi 3 décembre à 19h dans la Maison Communale de la Mémoire et de la Création, Place d'Eugies, Chemin de l'Étang, 2 - 7080 Eugies (Frameries)

Prix: offrez au magasin deux livres en bon état.

Réservation vivement souhaitée.

Mardi soir « Lecture - échange » - repas compris

Une soirée « club de lecture » selon la philosophie de « Peuple et Culture ». « Effroyables jardins » de Michel Quint - extraits choisis. Il n'est pas nécessaire d'avoir lu le livre abordé.

INFOS

Date: le mardi 9 décembre à 19h30 précises au « Salon des Lumières », rue du Miroir n° 23 - 7000 Mons

Prix: 18 € prix unique (repas, animation - prix hors boissons). Ouvert à tous. Places limitées. Réservation indispensable. Paiement à la réservation.

Atelier le jeudi soir : « Écriture créatrice »

Expérience personnelle de créativité par l'écriture. Écrire pour communiquer, écrire pour s'exprimer. Librement. Ni jugement ni critique. D'abord écrire pour le plaisir d'écrire.

INFOS

Date: le jeudi 18 décembre de 18 à 20h - « Mais que fait la police ? » dans la Maison de Quartier « Les Bains Douches », rue de Malplaquet n° 12 - 7000 Mons

Prix: (N.B. : deux autres séances en novembre et décembre). 7 € pour une séance, 12 € pour deux séances, 15 € pour les trois séances.

Réservation indispensable. Paiement à la réservation.

Ouvert à tous. Groupe limité à 14 personnes

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Mons-Borinage-Centre
Rue de la Grande Triperie, 44 - 7000 Mons
Tél / Fax: 065/31.90.14
leepmonsbor@yahoo.fr

Namur

Ateliers d'anglais ou de néerlandais pour enfants de 4 à 12 ans

Tu as envie d'apprendre l'anglais en t'amusant ? Viens nous rejoindre 1 fois par semaine. Pas de devoirs, pas de leçons...

INFOS

Dates: les samedis matin à partir de septembre 2014 à Jambes

Prix: 4€ par séance

Clubs de conversation pour adultes de plusieurs niveaux anglais, espagnol, néerlandais, italien, thaï, chinois...

Pour permettre à toute personne apprenant une langue étrangère, de la pratiquer avec un locuteur natif, à des prix démocratiques et à deux pas de chez soi!

INFOS

Dates: en soirée, à partir de septembre 2014 à la LEEP Namur, rue Lelièvre, 5 - 5000 Namur

Prix: 10 séances de 1h : 60€

Ateliers de découverte de la langue et de la culture espagnoles (adultes)

N'ayez pas peur de vous lancer dans cette expérience. Dans un petit groupe, vous aurez l'occasion de découvrir le plaisir d'apprendre une langue étrangère!

INFOS

Dates: les mardis en journée et soirée à la LEEP Namur, rue Lelièvre, 5 - 5000 Namur

Prix: 10 séances de 2h : 120€

Ateliers de découverte de la langue et de la culture anglaises (adultes)

N'ayez pas peur de vous lancer dans cette expérience. Dans un petit groupe, vous aurez l'occasion de découvrir le plaisir d'apprendre une langue étrangère!

INFOS

Dates: les jeudis en journée et soirée à la LEEP Namur, rue Lelièvre, 5 - 5000 Namur

Prix: 10 séances de 2h : 120€

Ateliers de découverte de la langue et de la culture italienne (adultes)

N'ayez pas peur de vous lancer dans cette expérience. Dans un petit groupe, vous aurez l'occasion de découvrir le plaisir d'apprendre une langue étrangère!

INFOS

Dates: les jeudis en journée et soirée à la LEEP Namur, rue Lelièvre, 5 - 5000 Namur

Prix: 10 séances de 2h : 120€

Ateliers de la réussite scolaire pour les enfants de 5^e et 6^e primaires ainsi que les 1^{er} et 2^e secondaires

INFOS

Dates: les ateliers sont donnés les

lundis et jeudis de 16 à 18h de chaque mois durant l'année scolaire.

Lieux:

- Maison de jeunes de Jambes, Parc Astrid, 21- 5100 Jambes

- Haute École Albert Jacquard, rue des Dames Blanches, 3B - 5000 Namur

- Avenue Belle Mine 10 à Andenne

Prix: gratuit

Exposition et conférence

« Regards croisés »

En collaboration avec la Maison de la Laïcité François Bovesse de Namur.

À l'occasion des 50 ans de l'immigration marocaine et turque, l'idée de recueillir des récits de vie de personnes issues de l'immigration, ainsi que des différentes communautés permettrait de mieux comprendre l'environnement de lequel les communautés évoluent et ainsi valoriser leur participation à l'élaboration de la société en mutation constante.

Par la collecte des témoignages nous mettons en avant les différentes discriminations qu'elles ont vécues et particulièrement les femmes et les jeunes (problématique identitaire, pauvreté, stigmatisation, intégration...).

INFOS

Lieu: Dates: du 15/09 au 15/10/2014 au Miroir - rue Lelièvre 5 à 5000

Namur

Prix: gratuit

Forum aux Professions - édition 2015

Permettre aux élèves et aux jeunes demandeurs d'emploi de rencontrer plus de 220 professionnels pour leur parler de la réalité de leur métier dans un cadre convivial. Focus sur la sensibilisation d'entreprendre.

INFOS

Date: le mercredi 7 janvier 2015 de 8h30 à 17h à Namur-Expo - Hall 2 - avenue Sergent Vrithoff à Namur

Prix: gratuit

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Namur

Rue Lelièvre, 5 à 5000 Namur

081/22.87.17

0475/62.57.79-0495/32.97.97

ligueenseignement.namur@gmail.com

com

ligue-enseignant-namur.be

Formation AUX TECHNIQUES D'ANIMATION 2014



La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente a le plaisir de vous annoncer sa prochaine formation longue assurée par Bruno Barbier, formateur en communication et développement personnel et Patrick Hullebroeck, directeur de la LEEP et formateur en gestion de projets.

Nombreux sont les travailleurs du secteur non-marchand qui, de façon occasionnelle ou régulière, accompagnent des groupes engagés dans des processus de changement: en formation, en interne dans les institutions, dans les maisons de jeunes, les comités de quartier, les plannings familiaux, les organisations d'éducation permanente, les dispositifs d'intégration, etc.

La formation a pour objet la découverte et l'utilisation des principales techniques d'animation avec des groupes en évolution, et, en particulier, dans une perspective émancipatrice:

Elle s'adresse aux animateurs et aux formateurs qui souhaitent approfondir leurs compétences en animation et qui, par l'expérience ou par formation, disposent déjà des connaissances de base en animation.

Pour nous contacter :

Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl

Rue de la fontaine, 2 - 1000 Bruxelles

02/511.25.87 - formation@ligue-enseignement.be - www.ligue-enseignement.be

Le secteur Communication

Susciter le débat sur des questions éducatives

Selon l'article 1^{er} du décret du 17 juillet 2003, une organisation d'éducation permanente a pour objectif de favoriser et de développer, principalement chez les adultes une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société; des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation; des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique.

Pour répondre à cet objectif, le secteur Communication de la Ligue est principalement actif dans deux types d'activités:

- les publications (la revue «*Éduquer*» et la réalisation d'études sur des sujets liés à l'enseignement);
- le site Internet www.ligue-enseignement.be.

éduquer
tribune laïque

«*Éduquer*» constitue, depuis de nombreuses années, l'organe de presse de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente. À ce titre, la publication, tout comme le site Internet d'ailleurs, joue un rôle non négligeable dans la diffusion des conceptions laïques en matière

d'éducation de l'association.

Éduquer a pour ambition de donner une information aussi complète que possible sur le phénomène éducatif en Belgique et ailleurs. Elle suscite par là le débat sur les questions éducatives. Elle informe également sur les prises de position et les analyses de notre association.

Chaque numéro d'Éduquer propose également un dossier développant un thème lié à l'actualité éducative, sociale et culturelle. En 2014, par exemple, les dossiers ont eu pour objets les décrets inscriptions, les iniquités scolaires, les initiatives citoyennes, ou encore les transidentités et l'immersion linguistique.

Ces dossiers apportent une contribution significative à l'information des lecteurs, au débat

public et à la diffusion des prises de position de la Ligue et de la sensibilité laïque dans le domaine de l'éducation.

Par ailleurs, la revue bénéficie d'une identité visuelle marquée. Les couvertures de chaque numéro sont réalisées par l'illustrateur Jean-Claude Salemi, Anne-Catherine Van Santen ponctue les actus de ses traits d'humour et Eric Vandenheede est en charge de la mise en page.

D'autre part, outre la revue, le travail de Juliette Bossé et Valérie Silberberg consiste à rechercher de la documentation sur toute question éducative notamment dans le but d'appuyer et d'argumenter les prises de position de la Ligue, mais également pour la réalisation d'études plus approfondies (voir encadré).

En décembre 2013, Juliette

Le site Internet de la Ligue



Le site Internet de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente est un outil de communication interactif qui permet à l'association de diffuser son projet, ses valeurs, son analyse critique des réalités éducatives et ses réalisations. Pour l'anniversaire de ses 150 ans d'existence, la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente a souhaité mettre l'histoire de l'enseignement en valeur à travers la création d'un nouveau site Internet prenant la forme d'un musée virtuel.

Bossé a réalisé une étude sur les décrets Inscription, «*Les décrets Inscription : construire la mixité dans un contexte de libre-choix*». «*Mon étude analyse la genèse des différents décrets Inscription pour mieux comprendre comment ces textes ont tenté de concilier la mixité sociale et le libre-choix des parents.*», explique Juliette Bossé. «*Dans ce document, je propose en plus :*

- une chronologie qui reprend une sélection d'événements ayant eu lieu autour des différents décrets ;
- les témoignages des responsables politiques auteur-e-s des différents décrets : Marie Arena (PS) et Christian Dupont (PS), initiateurs des deux premiers décrets, et Alain Maingain, chef de cabinet adjoint des ministres Marie-Dominique Simonet et Marie-Martine Schyns ;
- un lien sur le site Internet de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente ligue-enseignement.be qui donne accès aux différents textes législatifs autour des décrets, afin de permettre à toute personne qui le souhaite, d'accéder aux informations juridiques.»

Toujours en décembre 2013, Valérie Silberberg a signé l'étude «*La Grande Guerre dans les manuels scolaires (Fédération Wallonie-Bruxelles/France)*». «*Les décrets sur la neutralité parlent de la recherche d'objectivité. Dans cette recherche d'objectivité, mon étude a cherché à savoir comment les manuels scolaires proposent de travailler les événements de la Première Guerre mondiale. Il faut dire que les manuels prétendent à une certaine objectivité puisque les synthèses qui y sont présentées sont réalisées par des historiens.*», résume l'auteure.

La plupart de ces réalisations sont relayées par notre site Internet sur lequel le visiteur peut en effet télécharger les dossiers d'Éduquer et les études. Ce site est entretenu et mis à jour par Marie Versele.

Le site Internet de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente est un outil de communication interactif qui permet à l'association de diffuser son projet, ses valeurs, son analyse critique des réalités éducatives et ses réalisations. Il est un moyen aisé qui permet au public et aux membres de contacter l'association et de s'inscrire aux activités de formation. Pour l'anniversaire de ses 150 ans d'existence, la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente a souhaité mettre l'histoire de l'enseignement en valeur à travers la création d'un nouveau site Internet. Prenant la forme d'un musée virtuel, ce site permet aux visiteurs de consulter une partie des archives photos de la Ligue de l'Enseignement, ainsi que de se documenter sur l'évolution de l'enseignement et de l'éducation en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Études

- **La Grande Guerre dans les manuels scolaires (Fédération Wallonie-Bruxelles / France)** - 2013 Valérie Silberberg ;
- **Les décrets Inscription : construire la mixité dans un contexte de libre-choix** - 2013 Juliette Bossé ;
- **Quelle scolarité dans les IPPJ ?** - 2012 Valérie Silberberg ;
- **Le féminisme et l'enseignement, pour une égalité filles/garçons** - 2012 Juliette Bossé ;
- **Les écoles de devoirs : au-delà du soutien scolaire** - 2011 Valérie Silberberg et Antoine Bazantay ;
- **Quels enjeux pour les CPMS ?** - 2010 Patrick Hullebroeck et Valérie Silberberg ;
- **Les éducateurs dans l'enseignement secondaire. Au cœur de l'interaction** - 2009 Patrick Hullebroeck et Valérie Silberberg ;
- **Diriger une école. Les enjeux d'un métier et d'une vocation dans l'enseignement secondaire** - 2008 Patrick Hullebroeck et Valérie Silberberg ;
- **Des écoles POUR les adolescents - Un projet humaniste contre la violence** - 2007 Patrick Hullebroeck et Valérie Silberberg ;
- **À l'école de l'hospitalité** - 2007 Michel Gheude et Patrick Hullebroeck ;
- **Enfants dans les centres fermés pour illégaux** - 2006 Patrick Hullebroeck et Valérie Silberberg ;
- **Le Chœur de la cohésion sociale - Retour critique sur une action** - 2006 Patrick Hullebroeck.



Le secteur formation

La formation tout au long de la vie et l'éducation permanente

Dès l'émergence du concept d'éducation permanente au début des années 1970, la Ligue a continuellement développé ses activités de formations, stages, ateliers et loisirs culturels à destination des adultes.

Dans un contexte foisonnant d'idées et d'initiatives, le décret de 1976 donna un premier cadre légal à la démarche d'éducation permanente, et alimenta une réflexion qui mena peu à peu la Ligue à la création d'un programme d'activités, notre *Cahier des formations*.

Dans ses premières moutures, le Cahier des formations explorait déjà les questions de management associatif, d'animation et de communication, mais aussi des activités artistiques autour du théâtre, de la danse, des arts plastiques, de l'écriture, sans oublier les promenades culturelles ou en nature, des excursions et des cycles de conférences.

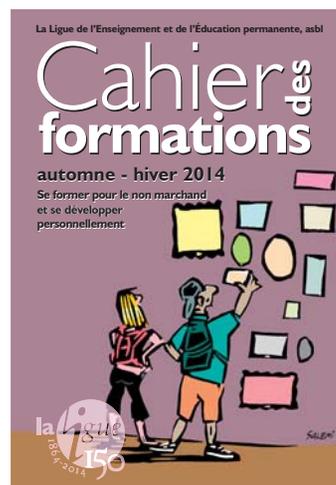
Le décret de 2003 sur l'éducation permanente a redéfini les activités de formations à l'attention des animateurs, formateurs, membres, militants ou responsables associatifs, rémunérés ou non. C'est dans cet axe 2 du décret que la Ligue a remporté un défi important, en proposant une offre de formation adaptée aux besoins du secteur de l'éducation permanente, tout en conservant des activités de loisirs culturels, ses ateliers créatifs et de développement personnel. En accord avec les valeurs humanistes

qui soutiennent le projet pédagogique de la Ligue, il était en effet important que la formation continue des professionnels et bénévoles en association ne soit pas dissociée d'autres activités qui contribuent aussi au bien-être, à l'épanouissement personnel, à la connaissance ou la meilleure estime de soi, ingrédients indispensables à l'épanouissement, dans la vie privée comme professionnelle.

Un public issu du non-marchand

De même, en proposant des activités de formations touchant de nombreux secteurs (enfance, jeunesse, insertion sociale, développement durable, etc.), nous avons maintenu une offre qui s'adresse au secteur non-marchand dans son ensemble, avec toute la richesse que les rencontres entre ses acteurs peuvent apporter.

Si le Cahier des formations est en quelque sorte la « vitrine » de nos activités de formations, nous proposons aussi des modules « à la carte » au service des associations, institutions non-marchandes et écoles, pour ces dernières via les fédérations et organes de représentation des établissements scolaires (FELSI, CEPEONS...).



Ainsi, dans sa diversité et sa transversalité, le Cahier des formations fait aussi preuve d'une grande cohérence en créant des ponts entre les secteurs du non-marchand, y compris avec l'enseignement.

Aujourd'hui, l'éducation tout au long de la vie est sans cesse confrontée à de nouveaux enjeux, liés à l'évolution rapide de la société à tous les niveaux : culturel, économique, idéologique...

Outils des acteurs de l'éducation pour réfléchir et agir sur la société contemporaine fait partie des objectifs de transmission indispensables au maintien d'une société démocratique.

Formations et expérimentations

La formation d'animateurs de projets socioculturels, un module de plus longue durée proposée par la Ligue, est un exemple d'expérimentation ouverte à la réflexion et à la créativité sociale. La formation de 125 heures propose une démarche pour franchir toutes les étapes nécessaires à la réalisation de projets socioculturels : clarification de son projet personnel d'animateur ou animatrice, conception et réalisation d'un projet collectif, communication et dynamique de groupe, mise en place d'un partenariat, cadre légal et administratif des asbl, évaluation... Alliant théorie et pratique, la formation utilise aussi les ressources de chacune et chacun, en combinant le travail en collectif, en sous-groupes et individuel. Depuis 2005, la formation a lieu tous les ans entre mai et octobre, et comprend un stage en formule résidentielle.

Photo : Le groupe de la formation d'animateurs de projets socioculturels 2014. Elle est animée par Patrick Hullebroeck, directeur à la Ligue et formateur en gestion de projets, et Bruno Barbier, formateur en communication et développement personnel.



Marie-Mathilde Vienne, animatrice du secteur Interculturel

La notion de « Cohésion Sociale », comme objet de politique publique, apparaît en Belgique francophone dans le décret relatif à la Cohésion sociale, du 30 avril 2004. Mais la Ligue de l'Enseignement, fidèle à son projet éducatif de 1985¹, n'a pas attendu cette date pour explorer le lien social, ni pour lutter contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale. En effet, dès 1991, par le biais, entre autres, des actions du secteur Interculturel², la Ligue a mené des actions permettant de faciliter la communication entre les familles et les écoles des quartiers populaires multiculturels.

Le secteur Interculturel Au service de la Cohésion sociale

Aujourd'hui, le secteur Interculturel de la Ligue de l'Enseignement est toujours actif, et si les actions du projet ont évolué, il s'agit toujours de favoriser une interaction positive entre l'école, son public, et son environnement social. Concrètement, comment se traduit au quotidien l'action des animateurs et des animatrices du secteur Interculturel sur le terrain des écoles ?

La Cohésion sociale mise en œuvre par la Ligue

Précisons tout d'abord que la Ligue est présente dans sept communes de la Région de Bruxelles-Capitale, dans lesquelles elle travaille au quotidien auprès des instances scolaires et des parents d'élèves.

La politique de Cohésion sociale, telle qu'elle est organisée par le décret, consiste à « mettre en place des initiatives en faveur du

vivre ensemble, sous l'impulsion de la Cocof, et en partenariat avec les communes et les associations locales actives dans les quartiers fragilisés de Bruxelles ». ³ En pratique, les animateurs de la Ligue mènent, sur le terrain scolaire, divers projets qui tendent à sensibiliser les parents à leur rôle éducatif, les aider à comprendre le fonctionnement de l'institution, et les amener à participer à la vie de l'école. Car si le décret reste généraliste quant aux finalités et aux types d'actions concernées par la Cohésion sociale, la Ligue considère, depuis bien longtemps⁴, que l'école publique agit souvent comme un pôle d'attraction dans la vie quotidienne des populations locales, et que c'est en agissant précisément sur ce pôle que l'on favorise l'émergence du lien social.

La Cohésion sociale consiste en un « ensemble de processus sociaux qui contribuent

à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu.»⁵

Le concept de Cohésion sociale, dans la formulation qu'en donne le décret, peut ainsi être découpé en quatre mixités, que les animateurs et animatrices du secteur Interculturel s'efforcent de développer chaque jour sur le terrain. Voici quelques exemples représentatifs de l'action de la ligue aujourd'hui.

Développer les mixités

La mixité d'âge

Karine Chave, animatrice au sein de l'école Arc-en-ciel de Molenbeek Saint-Jean, a mis en place un projet intergénérationnel qui a consisté à se réapproprier le quartier Ribaucourt-Maritime en le décorant avec du tricot⁶. Cette activité a ainsi mobilisé, sur le long terme, les enfants de l'école et leurs parents, mais aussi les pensionnaires de la maison de retraite Le Clos Saint-Rémi. Grâce à cette activité, des publics, fréquentant le même quartier mais qui, pourtant, n'ont pas l'habitude de se rencontrer, ont pu apprendre à se connaître et réaliser ensemble un projet collectif qui touchait à leur environnement direct.

La mixité de genre

Chaque animateur du secteur Interculturel est en charge d'un groupe de parents auquel il dispense des cours d'alphabétisation, ou de français langue étrangère selon le niveau des apprenants. Il s'agit là de donner aux adultes les outils nécessaires pour assurer, entre autres, le suivi scolaire de leurs enfants ou leurs dossiers administratifs. Dans la plupart des cas, on constate malheureusement qu'il est difficile de mobiliser un public masculin, et que ces cours d'alphabétisation sont donc essentiellement donnés à des femmes. Pourtant, à l'école P6-13 d'Anderlecht, l'animatrice Laure-Anne Fahri a finalement réussi à réunir un public mixte qui, toutes les semaines, apprend dans la bonne humeur et le respect.

La mixité sociale

Dans la commune d'Etterbeek, deux projets de la Ligue, l'un à l'école Claire-Joie, l'autre avec l'asbl L'Aile, brassent un public très mixte. Les animations organisées par les



deux animateurs s'adressent à tous les habitants du quartier et parviennent à toucher des personnes de tous horizons sociaux. De belles rencontres ont lieu, à l'image de la visite au Musée Constantin Meunier⁷ organisée l'an dernier, qui a mêlé les publics de trois asbl pour une magnifique découverte collective.

La mixité culturelle

Dans deux écoles de Jette, des groupes d'enfants, qui suivent le soutien à la scolarité organisé par la Ligue, profitent de sorties culturelles une fois par mois : dans d'autres espaces que leur quartier, ces enfants vont au musée, assistent à des spectacles divers, participent à des ateliers artistiques, bref expérimentent des activités qu'ils n'ont pas l'habitude de faire au quotidien, comme créer un CD lors d'un stage de musique par exemple!⁸ C'est aussi cela la mixité culturelle : se développer personnellement dans des projets collectifs, à caractère socioculturel.

Les exemples, comme ceux qui précèdent, pourraient être encore nombreux, mais le propos reste le même : la Ligue reste convaincue que démocratie, progrès humain et éducation sont indissociables⁹. C'est pourquoi, toujours soucieuse d'assurer l'égalité des chances durant la scolarité et de faire de chaque école et de chaque quartier un lieu où les gens de tous horizons se rencontrent et apprennent à se connaître, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou philosophique, la Ligue défend partout le principe de la mixité, ou devrait-on dire deS mixitéS.

1. Intitulé « le projet éducatif de l'école publique », le texte énonce les valeurs éducatives de la Ligue et répond à la question « Quelle éducation, pour quelle société et pour quel être humain ? », cf. brochure présentée sur le site Internet de la Ligue.
2. Le secteur Interculturel de la Ligue existe depuis les années septante, mais le projet tel qu'il est mis en pratique aujourd'hui est en place depuis 1991.
3. Selon la définition du CBAI telle qu'elle est expliquée sur le site Internet, onglet « Cohésion Sociale ». www.cbai.be/page/66/
4. La Ligue de l'Enseignement se constitue le 25 décembre 1864 et, depuis cette époque, n'a eu de cesse d'étudier les questions relatives à l'instruction et à l'éducation, et reste convaincue que démocratie, progrès humain et éducation sont indissociables.
5. In « Définition de la Cohésion Sociale et thématiques prioritaires pour le quinquennat 2011-2015 » de la CoCoF.
6. Cf. l'article de Karine Chave in *Éduquer* n°100, octobre 2013.
7. Cf. l'article de Pierre Lempereur in *Éduquer* n°102, décembre 2013.
8. Sur ce stage de musique, qui a eu lieu à l'école VanHelmont, voir l'article paru dans le Jette Info n°200. Archives consultables en ligne : www.jette.irisnet.be/fr/ma-commune/jette-info-1/archives-jette-info-2/
9. Cf. la brochure de présentation de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, consultable en ligne sur le site Internet www.ligue-enseignement.be

La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente fête ses 150 ans!

150 ans au service de l'école publique et de l'éducation populaire

À cette occasion, nous vous attendons dès le mois d'octobre 2014 et jusqu'au mois de février 2015 pour divers événements.

Le programme associe la dimension commémorative et les enjeux éducatifs d'aujourd'hui. Il reflète l'action de la Ligue dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation permanente et de la cohésion sociale. Il s'organise autour de plusieurs types d'activité : séance académique, colloques et journées de réflexion, publications (livre, étude, dossiers), programme de visites guidées, supports de communication.

Programme :

1. SÉANCE ACADEMIQUE

La séance académique a pour objet l'inauguration du 150^e anniversaire.

Edouard Delruelle, philosophe et professeur à l'Université de Liège, présente une conférence intitulée : *Pour une école de l'égalité*

Lieu : salle gothique de l'Hôtel de Ville de Bruxelles

Date : le 8 octobre 2014

Heure : 17H30

2. COLLOQUE

« 2014 : 150 ans d'existence de la Ligue de l'Enseignement - 55 ans de pratique du Pacte scolaire » (en collaboration avec la Pensée et les Hommes, asbl)

Lieu : ULB - Auditoire Dupréel, Bâtiment S - 1^{er} étage - 44, avenue Jeanne - 1050 Bruxelles

Date : 29 novembre 2014

Horaire : ouverture des travaux à 9H

3. PUBLICATIONS

Réédition des « Mémoires d'un pédagogue » d'Alexis Sluys

augmentée d'un ouvrage collectif « *Sluys et son époque* » (2 tomes, 220 et 274 pages)

- *Mémoires d'un pédagogue*, d'Alexis Sluys, 220 pages, format 170 X 240 mm, réédition Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, asbl, Bruxelles, 2014.

- *Sluys et son époque*, ouvrage collectif sous la direction de René Robbrecht, 272 pages, format 170 X 240 mm, édition Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, asbl, Bruxelles, 2014.

4. VISITES GUIDÉES

« 150 ans de cultures plurielles »

Chaque saison, la Ligue organise un programme de visites guidées et d'excursions intitulé : « cultures plurielles ». Durant l'automne 2014, ce programme sera labellisé « 150^e anniversaire » et proposera, à côté des opportunités liées aux grandes expositions temporaires classiques, un programme spécial en lien avec l'histoire et les valeurs de la Ligue (architecture scolaire, musée maçonnique, parlement, palais de justice, etc.).

5. MUSÉE VIRTUEL

Création d'une nouvelle section sur le site web www.ligue-enseignement.be retraçant l'histoire de la Ligue et, en parallèle, l'histoire de la problématique de l'enseignement et de l'éducation permanente. Mise en ligne : le 1^{er} octobre 2014



6. ÉTUDE

« Enseigner dans l'enseignement public : quels enjeux à l'aube du XXI^e siècle »

Volume 1 : L'évolution de la condition enseignante au XX^e siècle, par Valérie Silberberg
Volume 2 : Enseigner au XXI^e siècle, par Patrick Hullebroeck

Volume 3 : Des expériences-pilotes pour l'enseignement de demain, par Juliette Bossé
L'étude a pour objet l'évolution de la condition enseignante et le sens de l'activité éducative dans l'enseignement public neutre d'aujourd'hui.

7. DOSSIERS

Publiés en automne 2014 dans la revue *Éduquer*, les dossiers aborderont la problématique de l'enseignement des sciences, de la formation technique et de la place des sciences humaines dans l'enseignement d'aujourd'hui

8. PUBLICATIONS

« Évaluer, former à l'animation socioculturelle, développer les compétences relationnelles : approches méthodologiques de la formation des adultes »

9. BROCHURE

Le projet réalisé par le secteur interculturel de la Ligue dans les écoles dans le domaine de la cohésion sociale

10. COLLOQUE

Éducation permanente et cohésion sociale : l'enjeu de la mixité

Date : le 24 février 2015

Lieu : Centre Communautaire Maritime, rue Vandenboogaerde 93 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean

CONTACTS PRESSE

Cécile Van Ouytsel - Juliette Bossé

Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, asbl

2, rue de la Fontaine / 1000 Bruxelles

Tel: 02/512 97 81

cecilevo@ligue-enseignement.be

julietteb@ligue-enseignement.be

www.ligue-enseignement.be



150 ans d'histoire

Un coup d'œil rapide dans le rétroviseur

Depuis sa fondation, la Ligue a connu une grande continuité de valeurs et d'idéaux : celle d'une association d'hommes et de femmes, liés par une commune volonté d'améliorer la qualité de l'enseignement et de garantir pour tous, jeunes et adultes, filles et garçons, francophones et flamands, riches et pauvres, belges et non belges, l'accès à l'instruction et à l'éducation permanente. Depuis sa naissance, elle défend un enseignement public et neutre, ouvert à tous et gratuit.



Charles Buls (tiré d'A. SLUYS, Charles Buls et la Ligue de l'Enseignement - 1864 - 1914, 1922.)

1864 - 1884

Le 26 décembre 1864, se tient une réunion à l'hôtel du « Grand Miroir » à Bruxelles. Charles Buls, un jeune orfèvre autodidacte de 27 ans, présente une communication intitulée « Projet de création d'une association destinée à répandre et à améliorer l'instruction en Belgique ». À l'issue de la réunion, la Ligue de l'Enseignement est créée. Elle réunit un groupe de libres penseurs bien décidés à lutter pour améliorer l'instruction en Belgique. Quelques mois plus tard, le 16 février 1865, les statuts de la Ligue sont adoptés et ses buts bien définis :

- la propagation et le perfectionnement de l'éducation et de l'instruction en Belgique ;
- la révision des lois dans ce qu'elles ont de contraire à la liberté de conscience et à l'égalité des citoyens ;
- l'étude des questions relatives à l'instruction et à l'éducation ;
- l'amélioration de la position so-

ciale des instituteurs ;

- le développement de l'instruction des filles ;
- l'établissement de bibliothèques, de cours publics et d'écoles d'adultes ;
- la rédaction et la diffusion de publications relatives à l'instruction et à l'éducation.

Durant la première décennie, la Ligue se consacre à l'élaboration d'un projet de réforme de l'enseignement primaire pour modifier en profondeur la loi de 1842. Objectifs : laïciser l'école, promouvoir l'enseignement obligatoire, rénover le contenu et les méthodes de l'enseignement.

L'une des sources d'inspiration de la Ligue est l'ouvrage de Pierre Tempels (1824-1923), un haut magistrat alors très actif au sein de l'association, intitulé « *L'instruction du peuple* » (1865). En sont tirées 36 propositions qui deviennent la charte de la Ligue en matière d'enseignement primaire.

Outre la lecture, l'écriture, l'étude du système légal des poids et mesures, des éléments de calcul et de langue française, flamande ou allemande, le programme proposé visait une éducation globale, incluant sciences naturelles, histoire et géographie, dessin, musique, gymnastique, et conduite avec une méthode basée sur l'observation et une pédagogie active.

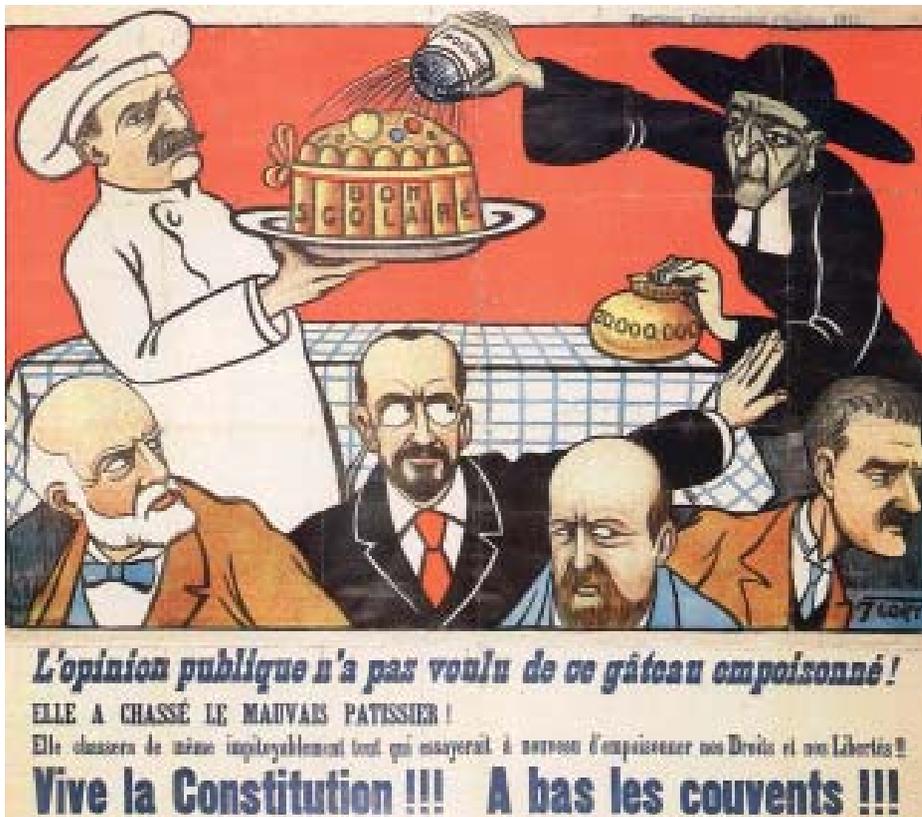
Le 4 mai 1872, la Ligue crée à Bruxelles une « École Modèle » pour pratiquer et valider les idées pédagogiques défendues par la Ligue. Elle ouvre ses portes en octobre 1875 et acquiert rapidement une réputation internationale. Lorsque les libéraux revinrent au pouvoir en 1878, le ministre de l'Instruction publique, Pierre Van Humbeeck, membre du Conseil général de la Ligue, se basa sur le programme et les méthodes de l'École Modèle pour réorganiser l'enseignement en 1879.

Tous les objectifs de la Ligue n'étaient pas pour autant rencontrés : l'enseignement primaire n'était toujours ni gratuit, ni obligatoire, ni même neutre. L'enseignement public restait lui-même peu développé, en butte, comme il l'était, à l'opposition du pilier catholique.

1884 - 1914

En 1879, le gouvernement libéral avait certes proclamé la neutralité des écoles publiques et relégué le cours de religion hors des heures scolaires. Mais dès le retour du parti catholique au pouvoir, les gouvernements successifs n'auront de cesse de subsidier l'enseignement catholique, de supprimer les écoles communales par des écoles catholiques, de rétablir partout les cours de religion, de mettre à pied les enseignants issus de l'enseignement public, etc.

D'où la nécessité, pour la Ligue, de se courir juridiquement et socialement les enseignants lésés par les législations mises en œuvre par les gouvernements catholiques de l'époque. C'est ainsi qu'en marge de la Ligue, à l'initiative de ses responsables, se regroupent les organismes locaux de défense dans « l'Œuvre nationale de la Défense scolaire », chargée de récolter des fonds, qui sont ensuite redistribués par l'intermédiaire de la Ligue, pour soutenir les écoles publiques, privées de subsides. Parallèlement, pour aider les membres du personnel enseignant mis en difficulté par la suppression de leurs écoles ou la réduction de leurs traitements, Alexis Sluys, également membre de la Ligue, crée le « Denier des instituteurs ».

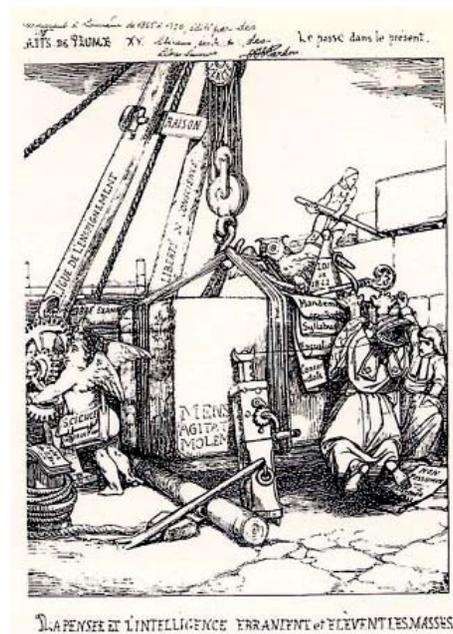


Affiche de propagande intitulée "Le Gâteau empoisonné", imprimée à 7000 exemplaires en français et en flamand à l'occasion des élections communales d'octobre 1911. Archives de la Ligue de l'Enseignement. On reconnaît Schollaert sous les traits du pâtissier verdâtre.

À la même époque, le Conseil général de la Ligue joue un rôle important dans l'élaboration de la loi de 1890 sur la réforme de l'enseignement supérieur et, dans le secteur de l'éducation permanente, il lance l'« Extension universitaire de Bruxelles ». En 1899, la Ligue crée des bibliothèques circulantes pour favoriser la lecture dans les villes et les campagnes.

En 1905, la Ligue fusionne avec l'« Union nationale pour la défense de l'enseignement public », créée un an plus tôt par un jeune instituteur, Nicolas Smelten, qui, plus tard, présidera aux destinées de la Ligue. Elle adopte alors de nouveaux statuts qui actualisent son but social : « de faire triompher l'enseignement obligatoire, gratuit et laïque, de propager et de perfectionner l'éducation, de développer et de défendre l'école publique » (article 1 des statuts).

Depuis sa création, la Ligue publie son célèbre *Bulletin*, la revue par laquelle elle fait connaître ses idées et qui demeure une source importante pour les historiens. En 1906, la Ligue, revitalisée par son nouveau Président, Charles Buis, présente la série



Dessin de propagande en faveur de la réforme de la loi scolaire de 1842. Archives de la Ligue de l'Enseignement, affichettes.

« Documents », une revue pédagogique dans laquelle paraissent les études et les rapports de la Ligue.

À cette époque, la Ligue compte jusqu'à 4 000 membres et son activité est intense. Plusieurs commissions sont mises sur pied : de propagande, de législation et d'enquêtes scolaires, des œuvres scolaires et de pédagogie. Le 18 novembre 1906, elle organise une manifestation nationale en faveur de l'obligation scolaire qui rassemble plusieurs dizaines de milliers de participants. Celle-ci est bientôt suivie d'une pétition de plus de 200 000 signatures, remise au bourgmestre de Bruxelles, Émile De Mot. En 1911, elle se mobilise avec le Cartel des gauches, contre le nouveau projet de loi scolaire présenté par le ministre Schollaert. Il s'agissait d'étendre encore les subventions aux écoles primaires catholiques en créant, dans tous les établissements, un système de financement proportionnel au nombre d'élèves, « le bon scolaire ». Toute cette agitation conduit le gouvernement à la démission, le 7 juin 1911. Un nouveau cabinet catholique est mis sur pied, lequel, par souci d'apaisement, introduit l'obligation scolaire par la loi organique de juillet 1914, une obligation revendiquée de longue date par la Ligue.

Dès sa naissance, la Ligue avait participé à la création d'œuvres scolaires ou post-scolaires et suscité ou encouragé toutes sortes d'initiatives : colonies de vacances, écoles de plein air, pensionnats laïques et un

vaste secteur d'œuvres post-scolaires qui recouvrait des cercles d'études ouvriers, des conférences publiques, les patronages laïques, les amicales d'anciens élèves, des sociétés de secours mutuel et d'assurances, etc.

La Ligue s'intéressa aussi, dès sa création, à l'éducation des filles, contribuant notamment à la création d'écoles moyennes, avec des personnalités comme Gatti de Gamond par exemple, ou en prônant la mixité. Mais c'est seulement en 1907 que le Conseil général accueillit en son sein pour la première fois des femmes !

1918 - 1940

En 1925, la Ligue acquiert la personnalité morale en devenant une asbl. En 1926, elle compte 2 700 membres et ce nombre continue de croître pour se stabiliser autour des 5 000 à la veille du second conflit mondial. Après le décès de Charles Buls en juillet 1914, la présidence avait été exercée par Alexis Sluys jusqu'en mars 1930, puis brièvement par Fernand Cocq. Elle sera ensuite assumée par Nicolas Smelten jusqu'en 1962.

Pendant l'entre-deux guerres, les services les plus actifs sont les publications, les bibliothèques circulantes, le soutien des pensionnats laïques, le prêt de clichés pour projections lumineuses, les conférences, le placement pour diplômés de l'enseignement officiel, le service de renseignements et de consultation, la défense de l'instruction publique.

L'instauration du suffrage universel en 1919 change profondément la donne. Désormais, plus aucun parti ne disposera d'une majorité absolue dans les Chambres. Les préoccupations sociales et économiques deviennent centrales, tandis que les problèmes communautaires passent peu à peu à l'avant-plan, notamment dans le domaine scolaire. La dimension philosophique du conflit scolaire tend à glisser au second plan. Il faut dire qu'à gauche, les opinions sont divisées. Au sein du Parti libéral, perdure le clivage entre la droite doctrinaire et les radicaux progressistes. Au Parti Ouvrier Belge, de tradition laïque et républicaine, s'opposent la tendance anticléricale et celle qui cherche à se rapprocher du monde ouvrier chrétien. De fait, dans les gouvernements de coalition où le Parti catholique est toujours représenté, l'enseignement catholique obtient peu à peu l'élargissement de son subventionnement.



Affiche, Février 1906. Archives de la Ligue de l'Enseignement.



Affiche de propagande en faveur de l'école officielle. 1948. Archives de la Ligue de l'Enseignement, affiches.

1945 - 2014

Quinze jours après la libération, en septembre 1944, la Ligue reprend son activité normale après l'avoir mise en veilleuse durant la l'occupation. Plusieurs personnalités assurent successivement la présidence de la Ligue durant cette période. À la suite de Nicolas Smelten, Félix Depreter occupe la fonction de 1962 à 1973. Il est suivi, de 1973 à 1985, par Jacques Bernard, puis par Pierre Vanbergen de 1986 à 1994, Guy Vlaeminck de 1994 à 2011, et Roland Perceval, depuis lors.

De 1954 à 1958, la Ligue connaît une courte période de relative satisfaction et soutient la

politique scolaire du ministère socialiste-libéral dirigé par Achille van Acker. Mais à partir de 1958, il fallut de nouveau compter avec des gouvernements de coalition où siégeait inévitablement le P.S.C.-C.V.P. La Ligue mena dès lors un combat défensif, contre les avantages de plus en plus importants octroyés au réseau catholique. C'est ainsi qu'elle s'opposa au Pacte scolaire de 1958 et qu'elle ne fut pas davantage en accord avec la révision de l'article 24 (alors numéroté 17) qui, en 1989, accorda à l'enseignement privé confessionnel, un traitement égal à celui de l'enseignement public, notamment en matière de subvention,

hormis les différences objectives entre les établissements des différents réseaux (par exemple, le statut de propriété des bâtiments scolaires). Elle lutta également contre les modalités d'application du Pacte scolaire ou de la Constitution, en matière d'avantages sociaux, de gratuité scolaire ou de différences de caractères. Au-delà, elle défend le principe d'un réseau unique de service public et neutre.

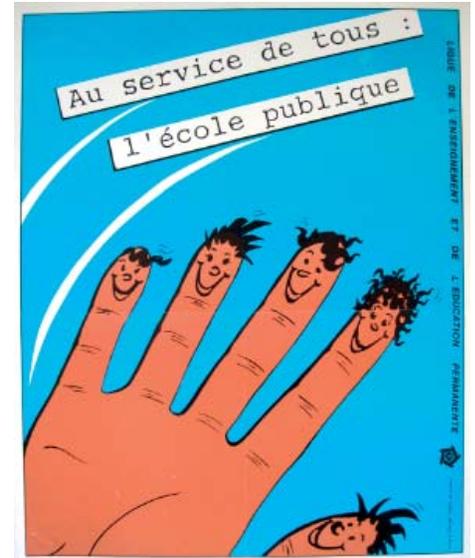
En 1972, la Ligue est reconnue comme mouvement national d'éducation permanente par le ministère de la Culture française et conservera cette reconnaissance dans le cadre des législations successives en matière d'éducation permanente (décret du 8 avril 1976 et du 17 juillet 2003). Cette reconnaissance lui permet de développer ses activités à Bruxelles et en Wallonie, en particulier dans le domaine de la formation, mais aussi à travers une multitude d'activités en marge de l'école (aide aux devoirs, ludothèques, activités socioculturelles le mercredi après-midi et durant les périodes de vacances, forums aux études, annuaires de l'enseignement public, etc.) ou dans son prolongement (formations pour adultes, ateliers d'expression, cours d'alphabétisation, expositions, concours, etc.).

Dans le courant des années 1970, elle se positionne sur le terrain interculturel et mène des actions qui, dans le domaine scolaire ou postscolaire, visent l'intégration des populations d'origine étrangère. Mais c'est surtout à partir des années 1990, notamment dans le cadre des législations sur la cohésion sociale, qu'elle mène de nombreux projets, à Bruxelles et en Wallonie, pour favoriser la communication entre les parents et l'école dans les quartiers multiculturels, et, de manière générale, améliorer la cohabitation pacifique des personnes, adultes ou enfants, dans des contextes multiculturels. Une grande attention est

consacrée, dans ces projets, à l'émancipation des femmes et au renforcement de leurs compétences pour suivre la scolarité de leurs enfants et les éduquer (alphabétisation, animations sur la santé, l'éducation, l'alimentation, l'orientation scolaire, etc.).

Durant les années 1980, la Ligue se structure au plan régional, avec la mise en place de secrétariats locaux à Arlon, Charleroi, Dinant, Liège, Mons, Mouscron, Namur, Nivelles, Tournai. Par ailleurs, durant cette période, la Ligue crée en son sein plusieurs associations laïques, parfois devenues autonomes depuis, et s'associe à la formation de mouvements extérieurs plus larges. C'est ainsi qu'elle fut un des membres fondateurs du Centre d'action laïque en 1969. Parmi ses filiales, il faut citer la F.A.P.E.O. (Fédération Nationale des Parents d'Élèves de l'Enseignement Officiel) ou, sur un plan international, la Ligue Internationale de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Culture Populaire.

En 1989, elle publie un nouvel organe de communication : le *Cahier des Formations* qui présente, dans ce domaine de l'éducation permanente, son programme. En 1993, la *Tribune Laïque*, publication à destination des membres qui avait succédé au *Bulletin*, s'efface au profit d'*Éduquer*, le mensuel actuel de la Ligue. En 2006, com-



Affiche de propagande en faveur de l'école publique. 1986. Archives de la Ligue de l'Enseignement, affiches.

mence à paraître la série *Études* qui succède à la collection des *Documents*. Peu avant, la communication électronique était née avec le site Web www.ligue-enseignement.be, un des principaux moyens de communication de la Ligue d'aujourd'hui.

Nouvelle brochure de présentation de la Ligue

À l'occasion des 150 ans de la Ligue, la brochure de présentation de notre association a été revue et rééditée.

Vous pouvez vous la procurer en téléphonant au 02/512 97 81 ou en envoyant un mail à info@ligue-enseignement.be



L'éducation aux médias ? Mais pourquoi faire ?

C'est Serge Gainsbourg qui distinguait ainsi les arts majeurs des mineurs : les premiers exigent une initiation. On n'entre pas « comme ça » dans la musique dodécaphonique, dans *Finnegans Wake* de Joyce, dans l'art conceptuel. Nul besoin par contre de longues explications pour apprécier une chanson de Ed Sheeran, un film de Tarantino, une photo de Playboy. La radio, la télévision, les médias en général, appartiennent au genre mineur.

S'il y a bien une différence entre la télévision et, par exemple, la lecture c'est que cette dernière exige un apprentissage plus ou moins long, tandis que pour entrer dans l'univers de la première, il suffit de s'asseoir et de regarder. La grammaire de l'image s'apprend sans effort. D'un côté, l'accord des participes passés, les subtilités des subjonctifs. De l'autre, les quelques boutons de la télécommande.

Le but et la fonction des médias, n'est-ce pas d'ailleurs de pouvoir réunir tout le monde et d'y parvenir souvent ? Il ne s'agit pas ici de parler à des gens avertis mais à Monsieur et à Madame Tout-le Monde. Dans la langue de Monsieur et Madame Tout le Monde. Et à propos des sujets qui intéressent Monsieur et Madame Tout le Monde. Aurait-on besoin d'une initiation particulière pour parler la langue de Monsieur et Madame Tout le Monde ? Pour comprendre ce que com-

prennent autour de nous tous les Messieurs et toutes les Madames Tout le Monde ?

Non, vraiment, nul besoin d'être sociologue pour se convaincre qu'avec les spectacles sportifs, les chansons de variété et les films de divertissement, la télévision est précisément le loisir principal des classes populaires, un loisir accessible aux personnes peu scolarisées, accessible même aux enfants qui n'ont pas encore appris à lire et à écrire, accessible en accès direct.

Les médias éducatifs

Le premier geste a d'ailleurs été de vouloir mettre à profit la facilité d'accès de ce langage et de le mettre au service de l'éducation. Partout où l'éducation peine, où l'École échoue, où les professeurs désespèrent d'amener tous leurs élèves au bon niveau de compétence ou de connaissance, pourquoi la radio, la télévision ne viendraient-ils

pas, par leur accessibilité, leur pouvoir de séduction, leur capacité à imager des concepts difficiles, donner un formidable coup de pouce ? Que l'on songe à l'ancienne télévision scolaire, à l'Open University de la BBC, mais aussi à ces innombrables programmes, empruntables à La Médiathèque ou téléchargeables sur le net, dont les enseignants se servent abondamment jour après jour.

Mais ce qui inquiète quand même, c'est précisément cette capacité à agréger « tout le monde ». Qui rappelle que les médias furent massivement utilisés par des sociétés totalitaires comme outils de propagande et d'uniformisation des pensées. Ne seraient-ils pas, et davantage encore à l'avenir, au fur et à mesure qu'ils se diversifient et se perfectionnent, des moyens de capturer « notre temps de cerveau disponible » pour le vendre à Coca Cola ou à des politiciens mal intentionnés ?



Penser par soi-même

Les médias sont un outil de construction du consensus. Dans une société individualiste de masse, qui fait presque obligation à chacun d'avoir sa propre opinion et de l'exprimer, qui valorise en tout cas les individus qui se singularisent, qui se détachent des lieux communs, des clichés, des idées reçues, de la pensée prête à porter, comment ne pas se méfier des médias comme machines à fabriquer un espace non pas individuel mais commun ?

De cette inquiétude est née l'idée qu'il fallait peut-être moins mobiliser les médias au service de l'éducation que de permettre à des enfants, désormais imprégnés de télévision dès avant leur entrée à l'école maternelle, de prendre du recul, de regagner leur autonomie de regard et de pensée, de devenir « critiques ».

L'éducation aux médias s'est ainsi donné un programme qui n'est pas très éloigné du programme de l'éducation tout court. Une part significative de cette éducation consiste à éveiller les enfants à la présence de clichés et d'idées reçues dans les programmes de télévision. Comment sont représentées

les différentes catégories de population ? Les hommes et les femmes ? Les autochtones et les étrangers ? Les patrons et les employés ? Le travail, l'amour, la violence ? Même si les fictions télévisuelles ont pour fonction de mettre en scène des visions contradictoires de la société, elles relèvent globalement d'une idéologie dominante. Sans elle, aucune société ne peut fonctionner. Raison de plus pour l'interroger.

Le débat infini

Mais finalement, le nœud de l'affaire, comme toujours, c'est l'info. D'abord parce que le JT reste le cœur d'une chaîne télé. C'est là que se concentre son image de marque. Que s'exprime, comme nulle part ailleurs, son rapport au monde et à ses téléspectateurs. Les caractéristiques de la présentation, le générique, la forme du décor, le découpage, la présence ou non d'invités et de journalistes spécialisés, la place de l'information internationale, tout contribue à imaginer une conception du monde qui irrigue ensuite sur l'ensemble des programmes.

Il y a, au sein des sciences de l'histoire, une discipline qu'on

appelle la critique historique. Elle porte principalement sur l'analyse des sources : authenticité des documents, chronologie, crédibilité ... Elle constitue une excellente base pour une éducation à la critique de l'information, car si les techniques se développent, les manipulations se perpétuent de siècle en siècle. En 1956, on pouvait voir, dans les actualités cinématographiques, des images de maisons bombardées pendant la guerre 40-45 pour illustrer l'intervention des chars soviétiques à Budapest. De même, durant le récent conflit de Gaza, des images de la guerre civile en Syrie ont été abondamment utilisées pour illustrer les morts d'enfants palestiniens. Les nouvelles technologies favorisent la multiplication de ces faux, mais elles facilitent aussi le travail de vérification et sa diffusion. Tous les médias ont répété que Gaza a la plus haute densité de population au monde. Mais n'importe qui aujourd'hui peut, en consultant Wikipedia, vérifier que si cette densité est exceptionnelle en zone rurale, elle ne dépasse pas, loin de là, celle de la plupart des concentrations urbaines.

Lors de la première guerre

d'Irak en 1990, les médias indiquaient systématiquement l'origine de leurs images et si elles avaient éventuellement été soumises à la censure de l'un des belligérants. Mais les journalistes ne sont pas toujours aussi attentifs. Contrairement à l'image un peu glamour que nous avons d'eux, ce sont des gens comme tout le monde, qui pensent eux aussi comme Monsieur et Madame Tout le Monde. Parfois, ils remettent les choses en question et parfois non. Ils font comme leurs collègues, ou ne devinent pas que quelque chose a changé, ou ne voient pas qu'on leur a caché une partie de l'information. Et il leur arrive de ne pas se poser de questions du tout. Bref, ils sont comme nous. Or l'info, c'est le lieu de représentation des conflits au moment même où ils se produisent. Il s'agit de construire la représentation commune de ce qui divise. C'est pourquoi, il est important que les débats autour du JT et de l'information ne restent pas des discussions entre journalistes, mais que chacun s'en empare et y participe. Rien de plus passionnant que cette confrontation : pourquoi nous intéressons-nous à ceci plutôt qu'à cela ? Que voulons-nous en savoir ? En qui avons-nous confiance pour nous faire le récit du comment et du pourquoi ? Ainsi, l'éducation aux médias reprend et prolonge le débat commencé à l'écran. Elle est l'une des formes du débat démocratique dans une société médiatique caractérisée par un débat qui ne se clôt jamais, qui, d'événement en événement, est sans cesse remis sur le chantier, un débat infini.

publications

ESPACE de libertés

Le mensuel du Centre d'Action Laïque
Dossier: Y a d'la philo dans l'air
Le numéro de septembre 2014

À l'heure où l'on réclame à cor et à cri l'enseignement de la philosophie dans nos écoles (où il fait cruellement défaut), il nous a paru opportun d'instiller une dose de philo dans nos pages mensuelles. Au départ, l'idée était de faire le point sur les nouvelles tendances de la pensée actuelle.

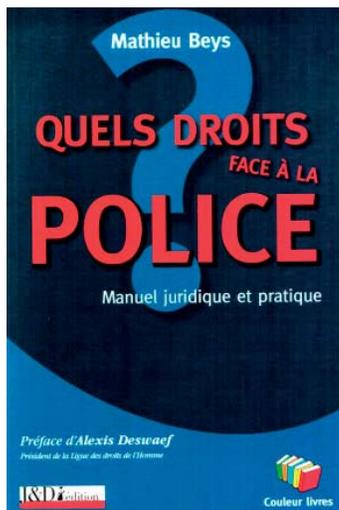
À l'arrivée, nous avons laissé les auteurs s'exprimer librement dans un cadre certes ébauché mais non contraignant. Espace de Libertés vous invite donc à un vagabondage philosophique au gré de signatures réputées, dans une réflexion autour de quelques sujets agitant la laïcité au sens large. Le libre examen, l'humanisme, la démocratie, la morale, la laïcité elle-même, la pensée politique et, tendance interpellante de la philo actuelle, l'animalité...

Un bouquet d'idées qui fleurira longtemps si nous en prenons soin...

INFOS

Prix de l'abonnement annuel : 20€.
 02 627 68 68 - espace@ulb.ac.be
 En vente également en librairies (2€).

Quels droits face à la police ?
Manuel juridique et pratique
 Mathieu Beys



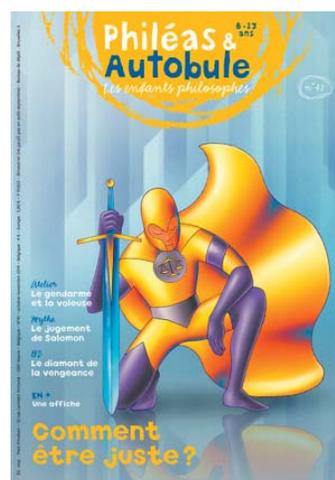
Dans quels cas les policiers peuvent-ils contrôler mon identité, me fouiller, m'arrêter ou entrer chez moi ?

Ce manuel pratique offre des réponses claires à plus de 500 questions que tout citoyen peut se poser sur les pouvoirs de la police en Belgique, et donne des pistes de réactions concrètes à celles et ceux qui veulent défendre leurs droits après une intervention ou une abstention policière abusive. Cet outil, très accessible par son style, et très fouillé par les nombreuses références juridiques en notes, devrait rendre service tant aux citoyens curieux qu'aux professionnels.

INFOS

www.couleurlivres.be

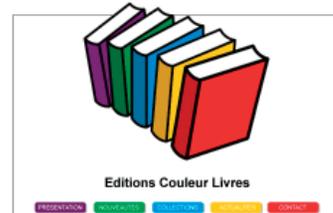
Comment être juste ?
Le numéro 41 de Philéas & Autobule vient de paraître



« C'est pas juste ! » Ce cri du cœur jaillit de la bouche des enfants avec une spontanéité étonnante. Pourquoi semblent-ils éprouver avec autant de force ce sentiment d'être lésés ? Au quotidien, les choses sont plus subtiles que dans les histoires de super-héros. Si on pardonne au chien d'avoir sali avec ses pattes boueuses, on sera moins indulgent envers un enfant en âge de s'essuyer les pieds ! Est-il juste d'agir de la même façon avec tout le monde ? Peut-on se fier à ses émotions ? Peut-on se défendre ? Se faire justice ? Des questions qui permettront aux enfants de clarifier cette délicate notion du juste et de l'injuste.

INFOS

www.phileasetautobule.be



Découvrez les ouvrages CGé dans la collection: L'école au quotidien éditée aux Éditions Couleur Livres.

La collection fait écho aux préoccupations et aux pratiques des acteurs de terrain: enseignants, parents, travailleurs sociaux, animateurs, éducateurs, élèves... Elle croise leurs regards et confronte ceux-ci aux discours scientifique et politique.

Melting classes - Voyage à l'école de l'interculturalité, sous la coordination de A. Bonnefond, 2013.

Lectures d'écoles - Faire surgir des êtres de désir, dans les pas de V. Baio - sous la coordination de N. De Smet 2013.

La remédiation scolaire - Une politique du sparadrap?, sous la coordination de S. Grosjean 2012.

À l'école des familles populaires - Pour se comprendre et apprendre, sous la coordination de A. Bonnefond et D. Mouraux 2011.

Désirs à prendre - Récits de Pédagogie institutionnelle, sous la coordination de M. Chevalier, N. De Smet, T. Diez et S. Lambert 2010.

Éveiller l'esprit critique - Former des citoyens à l'école, sous la coordination de G. Chapelle, 2010.

Au front des classes - Face à la classe, aux côtés des élèves, dans les luttes sociales, par N. De Smet, 2^e édition augmentée, 2010.

Sanctionner à l'école et ailleurs - Serrier la vis ou changer d'outils, par B. Galand.

Réinventer l'autorité à l'école, par B. Galand.

Pratiques démocratiques à l'école - Construire ensemble des solutions, par N. Rasson.

INFOS

www.changement-egalite.be



Cahiers Pédagogiques n° 514 juin 2014 - Enseignant: un métier qui bouge

Tous les enseignants expérimentés le disent: ce n'est plus comme avant, le métier change. Allons voir de plus près ce qui évolue, comment le métier change, comment ces évolutions pourraient être accompagnées par l'institution, à toutes les échelles, en quoi elles vont dans le sens de l'essentiel: mieux faire apprendre les élèves.

INFOS

www.cahiers-pedagogiques.com



événements

Forum Ouvert

« *Comment favoriser les solidarités entre les générations dans l'habitat ?* »



Courants d'âges et Habitat et Participation vous invitent à échanger vos idées et expériences autour des questions suivantes :

Comment faire de notre habitat un lieu d'entraide? Comment favoriser LES multiples solidarités: entre les âges, les cultures ou les milieux socio-économiques? Parce que notre habitat, c'est aussi notre quartier, notre voisinage, comment améliorer notre cadre de vie, le rendre agréable et adapté à tous ?

Le principe: Le forum ouvert est une façon dynamique de travailler en groupe de manière à susciter l'enthousiasme et l'engagement personnel. Chaque participant peut proposer un sujet en lien avec le thème proposé, ici les solidarités dans l'habitat. Les personnes s'y reconnaissant se réunissent dans un atelier afin de partager leurs points de vue, interrogations... Du débat collectif émergent alors des pistes d'actions communes.

Et après ?: À l'issue du forum ouvert, chacun repart avec de nouveaux savoirs et la satisfaction d'avoir participé à l'avancement de la réflexion sur le développement des solidarités entre les générations dans l'habitat. Afin d'optimiser et de valoriser les réflexions, Courant d'âges et Habitat et Participation s'engagent à les formuler sous forme de recommandations à l'attention des politiques. Si les participants le souhaitent, les deux asbl pourront poursuivre la réflexion en organisant ultérieurement des tables rondes.

Pour qui ?: Ouvert à toute personne se sentant concernée par la problématique et qui souhaite partager ses connaissances, sa pratique professionnelle ou son expérience personnelle.

Intéressé(e)s ?: Le forum ouvert se déroulera le vendredi 10 octobre de 9h30 à 16h30. Sleep Well. Rue du Damier, 23 à 1000 Bruxelles. Les boissons et un sandwich sont prévus.

Plus d'information, inscription et contacts:

Courants d'âges
02/660.06.56 - info@courantsdages.be - www.intergenerations.be
Habitat et Participation
010/45.06.04 - contact@habitat-participation.be
www.habitat-participation.be

Activité organisée avec le soutien :



GRAND CONCOURS DE DESSIN
'Et voilà ce qui ne me va pas!'

Participez avec votre classe au grand concours de dessin, à l'occasion de la sortie du film documentaire *Caricaturistes-Fantassins de la démocratie* (réalisé par Stéphanie Valloatto et co-écrit avec Radu Mihaileanu). Faites réagir vos élèves à l'actualité autour du concours Et voilà ce qui ne va pas sur le thème de la liberté d'expression.

Sur base d'un dossier pédagogique, sensibilisez les jeunes à l'engagement citoyen à travers la réalisation d'un dessin pour la catégorie Junior (12-18 ans).

Le concours sera lancé le 18 septembre lors de l'Avant-première du film au Bozar, en présence de l'équipe du film, et se clôturera le 23 octobre.

Vous êtes un professeur intéressé par l'activité ? Nous vous invitons à l'Avant-première du film *Caricaturistes-Fantassins de la démocratie* (portraits croisés de 12 caricaturistes à travers le monde qui luttent au quotidien pour défendre la liberté d'expression dans leur pays).

INFOS
Contactez-nous sur info@anga.be pour réserver votre place gratuite, le 17 septembre à Liège-Grignoux, le 18 septembre à Bruxelles-Bozar ou le 19 septembre à Mons-Plaza-Art.
Plus d'infos sur: www.caricaturistes-leconcours.be

7ÈME FORUM DES INNOVATIONS EN ÉDUCATION
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
LE 18 NOVEMBRE 2014 DE 9H À 16H

Cette journée de rencontres consacrée aux pratiques innovantes dans l'enseignement secondaire a pour ambition de valoriser la face positive du monde de l'éducation : celle des initiatives de terrain qui améliorent le fonctionnement de l'école. Tout au long de la journée, plus de 300 initiatives mises en place par des directions d'écoles, des enseignants ou des éducateurs seront présentées. Venez rencontrer les responsables de projets autour de stands d'information, participer à des conférences-débats, écouter des présentations originales, assister à la cérémonie de remise des Trophées de l'Innovation en Éducation.

INFOS

Le 18 novembre 2014 de 9h00 à 16h30 à l'ULB, Campus du Solbosch, salle Dupréel, 44 Avenue Jeanne, 1050 Ixelles. Contactez Dorothee Tournay, responsable du Forum des Innovations en éducation - dorothee@schola-ulg.be 02.650.48.49 innovation-education.be

